

CENTRE MONCHANIN  
4917, St. Urbain  
Montréal, Qué. H2T 2W1

Merci/Thank you  
\*\*\*\*\*

Le mois accompagnant votre adresse  
indique si votre abonnement  
est échu.

En cas de déménagement, veuillez  
nous envoyer votre nouvelle et  
votre ancienne adresse.

---

The end of your subscription  
is indicated by the month in  
your address.

In case you have moved, please  
send us your new and old address.

---

Port payé à Montréal. Courrier de  
la deuxième classe. Enregistrement  
no 3285. Port de retour garanti.

revue  
**MONCHANIN**  
journal

- devoted to exploring the frontiers of cross-cultural understanding
- explore les frontières de la rencontre interculturelle

A l'heure où "mondes" et "peuples du monde" se rencontrent, et où il n'appartient à aucune civilisation, religion ou personne d'établir, à elle seule, la nature et les voies de la croissance humaine, nous croyons que nous sommes appelés, de plus en plus, à chercher ensemble la voie de l'expérience humaine totale, dans une sorte de fécondation mutuelle et de symbiose créatrice.

### LA REVUE MONCHANIN

MONCHANIN est une revue trimestrielle bilingue (français et anglais) internationale, qui cherche à découvrir l'homme à la lumière des différentes cultures et religions vivantes du monde. Elle cherche à sensibiliser aux valeurs profondes des peuples et à explorer les questions-frontières que pose aujourd'hui la rencontre interculturelle. Elle est publiée par le Centre Monchanin.

### LE CENTRE MONCHANIN

est un centre interculturel à deux dimensions fondamentales:

- une d'apprentissage
  - a) des valeurs vivantes des différentes cultures, religions, idéologies
  - b) de la rencontre interculturelle.
- l'autre, de quête ou de recherche plus profonde au niveau de la vie, de ces valeurs, ainsi que de la possibilité de développer à travers leur relation mutuelle, un style de vie vraiment interculturel ou global dans notre monde pluraliste contemporain.

#### Services

- un lieu de rencontre
- une bibliothèque
- des publications
- des activités organisées
- une équipe volante de personnes-ressource
- un service de consultation
- des sessions de formation en développement, animation et éducation interculturelles

#### Activités

- vendredis soirs culturels
- séminars d'immersion totale
- symposia
- cellules de dialogue
- équipes de recherche
- autres activités spéciales

#### Origine et Statut

- Né en 1963
- Incorporé au Québec en 1968 comme centre à but non-lucratif
- Affilié à aucune institution religieuse, éducative, gouvernementale
- Langues en usage: français et anglais
- Adresse: 4917 St-Urbain, Montréal, Qué. Canada H2T 2W1, Tél.: 288-7229

# Monchanin

Avril - Juin 1979

Vol XII, no 2, Cahier 63

### Autodétermination politique des autochtones II

PRESENTATION:	• Les Indiens au Québec	2
Les INNUT (Naskapi-Montagnais)	• Introduction	6
	• Déclaration des Montagnais-Naskapi du Labrador-Ungava	9
	• Déclaration du Conseil Attikamèk-Montagnais	24
Les METIS et INDIENS SANS-STATUT au QUÉBEC	• Introduction par Robert Laplante	29
	• Témoignage de Réal Boudrias	32
Les NISHNAWBE-ASKI (Cris-Ojibway)	• Introduction	39
	• Déclaration d'indépendance	41
	• Témoignage d'Archie Cheechoo	46



#### Dans la même série:

- 62 (janv. - mars '79) Autodétermination politique des autochtones I  
- Dénés - Indiens du Yukon - Inuit
- 64 (juil. - août '79) Autodétermination politique des autochtones II  
- Haudenosaunee (Iroquois), Déclarations internationales  
(English versions available)

MONCHANIN

courrier de la deuxième classe  
Enregistrement no 3285

ISSN 0383-0977

# Présentation

## Les Indiens au Québec

Parler des Indiens DU Québec (ou du Canada ou des États-Unis) c'est déjà fausser leur réalité; la réalité nationale de la plupart d'entre eux déborde les frontières politiques des gouvernements occidentaux en place.

Un moindre mal serait de parler des Indiens AU Québec, mais en ayant soin de noter que les deux grands groupes linguistiques qu'ils constituent: les ALGONQUIENS et les IROQUOIS, débordent de beaucoup les frontières du Québec. Les ALGONQUIENS comprend des nations de l'Atlantique aux Plaines, de la Baie d'Ungava jusqu'aux Carolines. Les IROQUOIS comprend les nations du bassin du St-Laurent jusqu'au lac Ontario et qui descendent vers le sud jusqu'au Maryland.

Ce statut national est devenu encore plus caché et plus confus du fait que ces nations ont été administrativement subdivisées en réserves par les gouvernements des États-Unis, du Canada, ignorant ainsi leurs entités nationales et linguistiques. En plus, les statistiques gouvernementales ne réfèrent qu'aux Indiens "inscrits" comme tels selon l'acte indien de 1876. Ensuite, les gouvernements indiens fantoches qu'on leur a imposés ne facilitent pas l'accès aux nations indiennes telles qu'elles ont été et telles que la plupart d'entre elles sont ou veulent être encore aujourd'hui.

Le Québec, comme la Canada et les États-Unis, apparaissent donc aux yeux des nations indiennes comme une sorte de couteau politique et administratif qui découpe en petits morceaux disparates, appelés "réserves" et/ou "établissements", ce qui au fond a toujours été et veut demeurer: les différentes nations indiennes de l'Île Tortue. Ceci n'a pas été sans affecter profondément ces nations et sans leur rendre difficiles aujourd'hui la définition de leur statut national. Ce sont des nations "coupées" et "occupées".

## LES ALGONQUIENS

On retrouve aujourd'hui les Algonquiens aux États-Unis et au Canada: au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, au N.B., en N.E., et à l'Île du Prince-Édouard: nations Cri, Ojibway, Algonquine, Micmac, Montagnais-Naskapi, Abénaki, Malécite, Attikamèque, etc...

La partie qui se trouve au Québec est ainsi répartie par le gouvernement canadien (statistiques de 1976):

ALGONQUIENS: 22,529

1) Montagnais	6,749	(Nord-Est)
2) Cris	6,625	(Nord-Ouest)
3) Algonquins	3,362	(Centre-Ouest)
4) Têtes de Boule (Attikamèques)	2,535	(Est des Algonquins) (Manowan, Obedjiwan, Weymontachie)
5) Micmacs	2,129	(Maritimes-Gaspé) (Maria, Gaspé, Restigouche)
6) Abénakis	667	(Bécancour et Odanak)
7) Naskapis de Schefferville	362	
8) Malécites	100	(près de Rivière-du-Loup)

## LES IROQUOIS

On retrouve aujourd'hui les Iroquoiens aux États-Unis et au Canada: au Québec, en Ontario: Nation Huronne et Nation Iroquoise (ou ligue des six nations: nation Mohawk, Cayuga, Onondaga, Oneida, Seneca, Tuscarora).

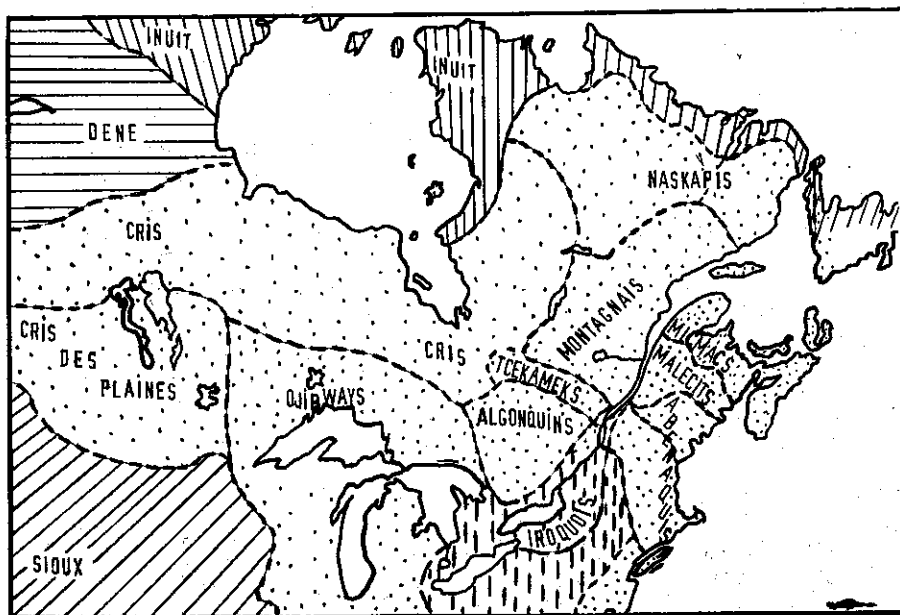
La partie qui se trouve au Québec est ainsi répartie par le gouvernement canadien (statistiques de 1976):

IROQUIEENS: plus de 7,041

- |             |       |                                  |
|-------------|-------|----------------------------------|
| 1) Hurons   | 1,169 | (Loretteville)                   |
| 2) Iroquois | 5,872 | (Mohawks de Caughnawaga et Oka). |

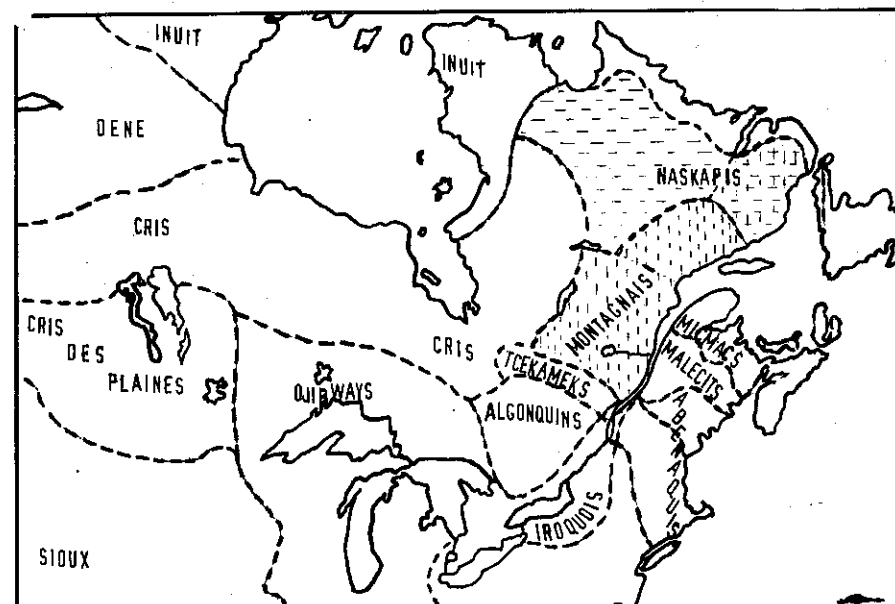
Il faudrait ajouter ici les Mohawks d'Akwesasne (St-Régis), c'est-à-dire plus de 2,000 dont une partie de la population habite au Québec, une autre en Ontario et une autre dans l'Etat de New York, et qu'on nomme la réserve de St-Régis, dont 2/3 du territoire se trouve au Québec.

Dans les pages qui suivent, nous ne parlerons que des Innut, c'est-à-dire des Montagnais-Naskapi, des Métis-Indiens sans statut au Québec, et des Cris-Ojibways qui se trouvent au Nord de l'Ontario. Nous ne parlerons pas des Cris qui ont été forcés à négocier l'entente de la Baie James, ni des Micmacs, Abénakis, Malécites, Algonquins, et Hurons. Quant aux Haudenosaunee (Iroquois) il en sera question dans le cahier III.



ALGONQUIENS

IROQUIEENS



# LES INNUT

## Naskapi - Montagnais

- ✓ INTRODUCTION
- ✓ DECLARATION: NASKAPI MONTAGNAIS DU LABRADOR-UNGAVA
- ✓ DECLARATION DU CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS

## INTRODUCTION

Les Montagnais et Naskapis sont frères jumeaux. Ils étaient autrefois répartis en nations naturelles politiquement autonomes. Chacune utilisant et se répartissant une région selon les besoins des familles, entre autres:

- 1) Papinachois (rivière Papinachois)
- 2) Betsiamites (rivière Bersimis)
- 3) Kakochapis (Porc-épics du Lac St-Jean)
- 4) Tcékamik' iriniwak (Attikamègues ou Têtes de Boule) (rivière St-Maurice)
- 5) Escoumins (au nord de Tadoussac)
- 6) Naskapis
- 7) Mingan
- 8) Natashquan
- 9) Sept-Iles (rivière Moisie)
- 10) Mistassins
- 11) Mushquaro

- 12) Tadoussac
- 13) St-Augustin
- 14) La Romaine

### LES MONTAGNAIS

Aujourd'hui, les Montagnais sont ainsi répartis par le Fédéral:

#### District de Sept-Iles:

1) Bersimis (Betsiamites)	1816
2) Malioténam (Sept-Iles)	1414
3) La Romaine	512
4) St-Augustin	96
5) Schefferville	407
6) Natashquan	389
7) Mingan	288
8) Escoumains	129

#### District de Pointe-Bleue:

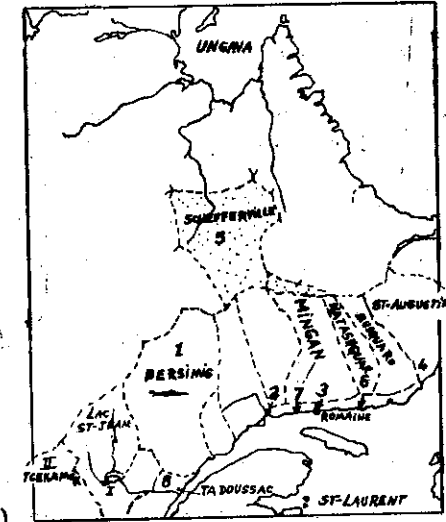
1) Montagnais du Lac St-Jean (Pointe-Bleue)	1,698
---	-------

2) Attikamègues de:	
Weymontachie	566
Manowan	950
Obedjiwan	1,019

Les Montagnais sont présentement plus ou moins regroupés dans le Conseil Attikamèk-Montagnais. C'est par la voix de ce dernier qu'ils ont exprimé leur position lors de la rencontre du 14 dec., 1978 entre le Gouvernement du Québec et les représentants des Amérindiens. C'est cette déclaration que nous publions ici.

\*Références: Y. Barriault - Mythes et Rites chez les Indiens Montagnais (Société Historique de la Côte Nord, 1971).

The First Peoples in Quebec (3 vol.) (Thunderbird Press, 1973).



LES MONTAGNAIS

\*\*\*\*\*

### LES NASKAPIS

Les Naskapis qu'on nomme souvent Montagnais-Naskapis sont un "peuple de l'intérieur". Inconnus sous le régime français, ils se cachaient sur les plateaux intérieurs du Québec, de l'Ungava, du Labrador. On comptait alors plusieurs groupes, en autres:

-North West River	-Petisikapau
-Davis Inlet	-Kaniapiskau
-Barren Ground	-Ungava
-Michikamau	

Aujourd'hui, les Naskapis sont ainsi répartis:

Naskapis de Schefferville (Québec): 362 (que l'on nomme la bande de Fort Chimo); pendant la 2e guerre mondiale, ils sont allés travailler à l'installation militaire

de Fort Chimo et en 1949 sont retournés au sud pour reprendre la chasse au caribou. Ils se sont trouvé regroupés administrativement avec un groupe de Montagnais de Sept-Iles à Schefferville où vit la plupart d'entre eux.

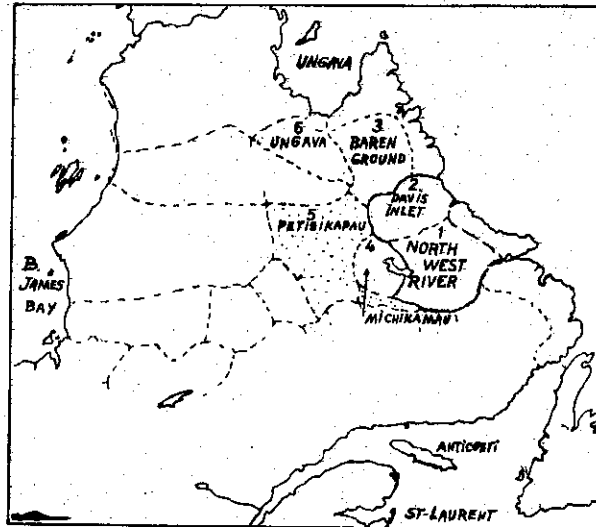
Naskapis du Labrador (Labrador): 800 à 1,000 (le Ministère des Affaires Indiennes et le gouv. fédéral ne se sont jamais occupé de ce groupe et n'ont aucune statistique). Cette nation comprend deux villages:

- 1) Davis Inlet: à prédominance naskapi, qui chassait le Caribou.
- 2) North West River: à prédominance montagnaise, plus engagés autrefois dans le commerce de fourrures.

Ce sont ces deux derniers groupes du Labrador qui ont déclaré leur indépendance dans un texte que nous publions ici intégralement.

\*Référence: Speck, Naskapi, (Oklahoma Press, 1977).

\*



LES NASKAPI

## DECLARATION ET ACCORD DE PRINCIPE

des

# Naskapi-Montagnais du Labrador-Ungava

AU GOUVERNEMENT DU CANADA

(22 novembre 1977)

### Introduction

Pour vraiment saisir l'importance et la signification de la position que les Montagnais Naskapi ont adoptée au sujet de l'avenir du Labrador Ungava et qui est à la base de leurs propositions, il faut avoir connaissance de leur histoire.

Avant l'arrivée des "Aganishau" - explorateurs, marchands et colons, les Montagnais Naskapi étaient entièrement maîtres de leurs terres, de leurs ressources et d'eux-mêmes et ils avaient leur propre forme de gouvernement démocratique. Notre peuple avait une culture intégrant tous les aspects de son existence - système éducatif, institutions sociales, économie, idéologie religieuse et système de justice fonctionnant dans un cadre d'autarcie et le régime politique mettait l'accent sur la responsabilité de chacun pour le bien de tous.

Nous avons notre propre langue que nous aimons et que nous parlons toujours. Nous étions fiers de notre histoire d'au moins huit mille ans de vie dans notre patrie, sans interruption. Mais depuis l'arrivée des blancs, les institutions des Montagnais Naskapi ont été soumises, pendant toute une période de colonisation intense, à une oppression et un travail de sape que nous n'avions jamais connu auparavant. Nous parlons ici en particulier des vingt-cinq dernières années de notre histoire. Même notre langue, le coeur de notre identité culturelle, devenait une barrière qui nous empêchait de faire notre chemin dans les institutions des blancs; sans même parler

de reconnaissance politique, notre forme démocratique d'auto-gouvernement n'a jamais été un fait réel pour nos colonisateurs, le gouvernement de Terre-Neuve.

Au cours de la période récente, les Montagnais Naskapi ont été soumis à une colonisation systématique, qui devait faire d'eux un peuple opprimé en permanence, tandis que leurs terres étaient exploitées dans l'intérêt du sud et des compagnies multinationales.

Cependant, nous n'avons jamais renoncé à notre droit d'exister en tant que peuple disposant de lui-même. Notre lutte, que beaucoup de blancs ont interprétée à tort ces dernières années comme une simple revendication de droits fonciers, vise en fait, avec une détermination ravivée et de façon organisée, à obtenir la reconnaissance intégrale de nos droits.

Alors que ces droits sont actuellement niés de façon flagrante, nous devons obtenir leur reconnaissance formelle, par la négociation de relations nouvelles avec le Canada.

Nos propositions visent à ce que notre droit de survivre et de nous développer en tant que nation disposant d'elle-même, que nous reconnait le droit international, soit reconnu dans le cadre du Canada.

Nous sommes opposés à la forme de gouvernement actuelle de notre pays qui nie l'existence des deux nations aborigènes de l'Ungava, Montagnais Naskapi et Inuit, et nous met tous dans le même panier pour nous soumettre à des institutions d'origine européenne. En effet, ces institutions sont conçues pour permettre le maintien de l'oppression des peuples aborigènes par les descendants des colons installés illégalement sur leurs terres, expropriation que les agents du gouvernement de St-Jean de Terre-Neuve cherchent actuellement à réaliser et pour permettre aussi l'exploitation industrielle à grande échelle qui entraînera la destruction des Montagnais Naskapi et de leurs terres - tout cela au nom de la démocratie et avec la noble intention déclarée de servir des intérêts supérieurs.

Il est absolument évident pour nous que, lorsque nos oppresseurs européens parlent de démocratie, c'est un subterfuge destiné à masquer la vérité déplaisante de la colonisation immorale qu'ils pratiquent.

Nous devons aussi établir clairement que nous n'acceptons pas d'être présentés, (ce que les colonialistes cherchent à faire en déformant la perspective) comme étant un groupe minoritaire parmi d'autres au Canada, qui s'efforce, tout comme les Ukrainiens ou les Italiens par exemple, de préserver son identité culturelle au sein d'une société à majorité anglo- ou franco-canadienne.

En présentant les choses ainsi, on cherche encore et toujours à nier nos droits nationaux, droits qui ne sont pas ceux de n'importe quel groupe d'immigrants, mais ceux d'un peuple aborigène indépendant, dont la culture et l'histoire ont leurs ra-

cines dans les terres où il continue à vivre comme il y a vécu depuis des temps immémoriaux.

Nous refusons de nous laisser opprimer par des institutions représentant la colonisation européenne, qui prétendent être en mesure de décider de l'avenir de ce territoire et avoir effectivement des droits juridiques et moraux de le faire, puisque les colons blancs sont maintenant en nombre supérieur au groupe national des Montagnais Naskapi.

Nous rappelons au gouvernement blanc que jamais nous n'avons signé de traité avec les Européens; que jamais nous n'avons permis la colonisation de notre pays; que jamais nous n'avons autorisé la destruction de notre sol et de notre réseau de voies d'eau; que jamais nous n'avons accepté de vendre, de céder ou d'abandonner en aucune façon nos droits sur notre patrimoine; que jamais nous n'avons donné notre accord pour que notre nation et notre territoire soient administrés par des institutions européennes; et que nous n'avons, en fait, jamais donné notre accord pour nous intégrer à l'institution européenne connue aujourd'hui sous le nom de Canada.

Ces Européens ne peuvent prétendre nous mettre de façon légitime devant un fait accompli impliquant une souveraineté européenne sur les terres des Montagnais Naskapi; ils ne peuvent non plus s'arroger le droit d'édicter des lois pour les Montagnais Naskapi ou de conclure des marchés risquant de compromettre l'intégrité nationale du peuple Montagnais Naskapi.

Les gouvernements, fédéral et provinciaux, occupent illicitement la terre indienne. Leur prétension d'avoir des droits nationaux sur nos terres ainsi que des droits de nous gouverner, violent ouvertement notre intégrité nationale.

Au Labrador Ungava, la nation montagnaise naskapi est sous le joug d'un colonialisme à deux paliers: le gouvernement fédéral du Canada, au palier supérieur et, sous lui, les gouvernements provinciaux du Québec et de Terre-Neuve, avec des frontières qui sont des lignes imaginaires tracées sur la carte de notre patrie. Nous tenons à affirmer de façon explicite que nous ne reconnaissons aucun droit aux gouvernements provinciaux, fut-ce même celui de négocier avec les représentants de la nation montagnaise naskapi au sujet de règlements, de titres, de pouvoirs ou d'utilisation du territoire national montagnais naskapi par des non aborigènes.

Nous admettons que, même si nous le souhaitions, nous ne pourrions expulser les Européens de notre pays; cependant, les conditions et les modalités de leur occupation ne peuvent être négociées qu'avec l'autorité centrale de la colonisation européenne. Les prétentions des sous-gouvernements de cette autorité centrale, qui veulent s'arroger des droits spéciaux, distincts de ceux de l'autorité fédérale, sont sans aucun fondement et ne peuvent se défendre si l'on considère que les Montagnais Naskapi n'ont jamais consenti à ce que leurs titres, leurs pouvoirs, leur autorité ou leur indépendance soient mis entre les mains de ces sous-gouvernements

colonialistes.

Les Montagnais Naskapi ne reconnaissent pas les frontières politiques créées par ces gouvernements provinciaux; cette division de nos terres qui n'a eu ni notre accord, ni notre consentement est illusoire, artificielle et illégale selon les principes du droit international.

L'entente de principe que nous proposons prévoit la reconnaissance de nos droits nationaux à travers la reconnaissance d'un territoire et d'un gouvernement montagnais naskapi.

Nous sommes livrés à une colonisation intensive par une société qui, faute de parvenir à être auto-suffisante, se tourne vers ce qui ne lui appartient pas - en l'occurrence, notre pays - pour relancer ses rêves impossibles d'industrialisation toujours croissante et d'expansion sans fin de son économie. Il est de l'intérêt non seulement des Montagnais Naskapi mais aussi de la population blanche de contester par la vérité cette dangereuse illusion. La réponse aux problèmes de la société européenne en Amérique du Nord, on ne la trouvera pas dans le viol du grand nord et la dévastation de ses nations.

Nous ne pouvons tolérer que ce qui est arrivé aux nations indiennes du sud arrive aussi à notre peuple. Notre but est l'autodétermination du peuple montagnais naskapi et sa survie en tant que groupe national, le peuple principal dans sa propre patrie pour l'éternité. Nos aspirations légitimes ne sont pas compatibles avec le maintien de la présence d'un gouvernement colonial provincial qui ne signifie pas beaucoup plus pour les colons du Labrador que pour les Montagnais Naskapi.

Nous sommes à un moment critique de notre histoire, où notre droit d'exister en tant que peuple est contesté. Ce qui se passe en vérité est un processus bien plus pernicieux que le simple vol de nos terres et la destruction de nos richesses.

Ce qui se passe, c'est la confiscation de notre humanité, de notre qualité de peuple, de notre droit à l'existence. Ce processus, qui a commencé avec les explorateurs, les missionnaires et les marchands de fourrures, s'est accéléré et intensifié ces dernières années avec la faim d'exploiter nos terres. C'est le processus de la colonisation.

Le gouvernement du Canada, en tant que représentant suprême des colonisateurs européens, assume la responsabilité de ce processus. C'est lui qui a permis, en violation des lois et des principes établis par le roi d'Angleterre à l'époque où ses sujets sont arrivés chez nous, la confiscation illicite, l'aliénation et la colonisation de terres que les Montagnais Naskapi n'avaient pas cédées. Le gouvernement provincial est l'exécutant de la colonisation matérielle et politique de nos terres, en étroite coopération avec les compagnies multinationales qui la planifient et la mettent en oeuvre.

Nous avons décidé que cela doit cesser, que nous devons maintenant travailler à notre décolonisation. Nous avons décidé de redevenir les auteurs de notre propre développement, au lieu d'être les objets de décisions d'autrui.

Notre expérience nous a appris qu'il est insensé de compter sur quiconque d'autre que nous-mêmes pour veiller à nos intérêts; nous ne pouvons nous contenter de la simple assurance que d'autres que nous, ou les institutions d'autres que nous, vont y veiller. Des relations dans le cadre desquelles une partie s'engage à représenter les intérêts d'autres parties sont par définition des relations coloniales. C'est pourquoi nous tenons à affirmer notre droit de définir, de défendre et de faire valoir nous-mêmes nos intérêts.

Cela signifie que nous devons avoir notre autonomie politique au sein du Canada, ou si nécessaire en dehors. Nous devons avoir nos propres institutions politiques à travers lesquelles nous pourrions à la fois nous gouverner comme nous l'entendons sur le plan interne et continuer de faire connaître nos intérêts collectifs au reste du Canada et à la collectivité mondiale.

Ce n'est qu'en ayant notre autonomie politique que nous pourrions remplir ces conditions; et si ces conditions ne sont pas remplies, il est vain de parler des Montagnais Naskapi comme d'un peuple et de leur culture comme d'une réalité vivante. Tout autre formule reviendrait à un génocide, à l'extermination d'un peuple.

Notre droit de nous gouverner et de disposer de nous-mêmes au sein de la Confédération canadienne doit constituer le fondement de tout accord avec le gouvernement fédéral. Ce droit repose sur la reconnaissance de l'autonomie politique des Montagnais Naskapi dans les domaines essentiels pour notre existence de peuple.

Ces derniers temps, nous avons été aux prises avec le problème de la vie dans un monde où les décisions sont prises non pas de commun accord mais par des manipulations du pouvoir. La leçon des traités auxquels d'autres nations indiennes ont donné leur adhésion et la leçon de notre propre expérience, c'est que nos droits ne peuvent être sauvegardés comme il le faut par les assurances que nous prodiguent les institutions européennes des blancs, qu'il s'agisse des compagnies, des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral. Ils ne seront sauvegardés que si nous les affirmons nous-mêmes. Cette leçon nous montre clairement, par dessus tout, que nous devons nous gouverner nous-mêmes à travers nos propres institutions; elle nous montre que nous devons avoir la possibilité non pas seulement de négocier une fois pour toutes un accord avec le Canada, mais de négocier les modalités et conditions de toutes les activités qui affecteront nos intérêts jusque dans un avenir lointain. C'est pourquoi le premier principe de notre position est que nos droits ne doivent pas être éteints mais être reconnus, sous la forme de l'autonomie ou d'un gouvernement montagnais naskapi.

Nous ne comprenons pas que l'on puisse sérieusement penser que nous envisageons de négocier l'extinction de nos droits. Il faut que le Canada renonce à la tra-

dition qui veut l'extinction des droits des Indiens. Nous voulons que nos droits sur nos terres soient reconnus et nous ne voulons pas leur extinction; la reconnaissance des terres aborigènes qui s'est faite ailleurs dans le monde, peut être faite aussi chez nous.

Mais nos droits vont plus loin que des droits de propriété: le droit international nous reconnaît d'importants droits humains, comme le droit à l'autodétermination en tant que peuple.

Notre lutte, comme la lutte des peuples opprimés et colonisés n'importe où dans le monde, est une affirmation de notre droit à la reconnaissance et à l'autodétermination en tant que peuple. Nous exigeons que ces droits de l'homme nous soient reconnus comme ils sont reconnus aux autres peuples. Nous sommes une nation du quart monde, le monde des nations aborigènes qui vivent au sein d'ex-colonies de puissances européennes, colonies qui s'affirment maintenant comme Etats nationaux indépendants, n'ayant plus que des liens symboliques avec la métropole européenne qui les avait établies à l'origine.

Nous voulons compter sur nous-mêmes et disposer de nous-mêmes en tant que peuple. Nous sommes forcés de reconnaître la permanence de la colonisation européenne et l'existence de l'institution qu'est le Canada, mais nous voulons que nos droits soient clairement réaffirmés et que notre place soit négociée - la juste place qui revient à l'une des véritables nations fondatrices indiennes - à la fois dans le contexte d'une Confédération canadienne et dans le contexte d'un territoire Montagnais Naskapi ayant son propre gouvernement. Il n'y a aucune raison de s'en tenir à la tradition qui veut l'extinction de nos droits, si ce n'est le génocide délibéré d'un peuple libre et indépendant. Notre extinction en tant que peuple, jamais nous ne pourrions l'accepter.

Le droit à l'autodétermination comporte bien des aspects. La reconnaissance constitutionnelle, c'est-à-dire la reconnaissance du droit des Montagnais Naskapi à se gouverner eux-mêmes à travers les institutions de leur choix, ne serait pas suffisante pour assurer leur indépendance et leur essor en tant que peuple. Le colonialisme n'est pas simplement une question de pouvoir politique; c'est aussi une question de relations économiques et sociales, comme le prouve l'expérience des pays ex-colonisés du tiers-monde.

L'avènement de l'indépendance politique en l'absence de tout réaménagement des relations économiques de type colonial a abouti au maintien d'un néo-colonialisme économique bien plus subtil mais très réel; l'exploitation des ressources se poursuit à l'initiative et sous le contrôle de l'étranger, ce qui fait dépendre l'économie locale de décisions prises en fonction d'intérêts extérieurs. Fait plus grave encore, lorsque des intérêts extérieurs ont la propriété et le contrôle des ressources, les surplus économiques provenant de ces ressources sont drainés hors du pays, pour être réinvestis ailleurs. C'est la perte de ces surplus économiques qui sape le plus gravement la capacité de régions comme le Labrador Ungava de diriger

leurs destinées.

Dans les premiers temps des relations entre les Montagnais Naskapi et les Européens, lorsqu'elles reposaient principalement sur le commerce des fourrures, les marchands comptaient sur nous pour leur survie - qu'il s'agisse de leur procurer la nourriture ou les fourrures dont ils faisaient commerce. A notre tour, nous devînmes dépendants des marchands pour obtenir nos pièges, certains produits alimentaires et des articles essentiels comme les fusils et les haches.

Tant que les marchands durent compter sur nous pour les ravitailler en nourriture et en fourrures, nous fûmes respectés et reconnus, mais alors que les Montagnais Naskapi n'ont jamais consenti à céder leur patrie aux blancs et que rien dans le droit des puissances européennes n'autorisait donc la colonisation des territoires aborigènes, le gouvernement blanc a néanmoins permis que des colons européens s'établissent sur nos terres, en délogeant les Montagnais Naskapi de leurs meilleurs terrains de trappage et de chasse.

Par tradition, nous n'étions pas essentiellement un peuple de trappeurs. Nous piégeons les animaux à fourrure pour nous vêtir, mais notre vie était organisée autour de la chasse saisonnière des animaux sauvages dont nous nous nourrissions. Les trappeurs nous détournèrent de cette activité économique principale en nous incitant à nous livrer au piégeage, mais ils nous laissèrent tomber lors de l'effondrement des prix sur le marché des fourrures. Ceux qui étaient devenus trappeurs pour le compte des blancs au lieu de chasser le caribou connurent alors la faim. Et nous qui étions au départ en position d'égaux, nous nous trouvâmes dans une situation de besoin considérable.

La principale leçon que nous avons tirée de cette expérience, c'est qu'il ne suffit pas de participer à l'économie du marché. Nous devons être en mesure d'assurer que nos relations avec les Canadiens européens restent des relations d'égalité au lieu de devenir des relations de dépendance.

Cependant, si le commerce des fourrures drainait hors de chez nous les excédents économiques produits par le dur travail des Montagnais Naskapi, pour construire l'empire économique de la Compagnie de la Baie d'Hudson ailleurs en Amérique du Nord et dans d'autres régions colonisées du monde, ce commerce n'exigeait pas que nous cédions nos terres; même si notre peuple dépendait de plus en plus des articles vendus par les marchands, le commerce des fourrures n'entraînait pas un afflux massif de blancs comme le fait l'exploitation des ressources non renouvelables de notre pays.

Par contre, la propriété du sol est importante pour les compagnies minières, les compagnies de pétrole et de gaz et les entreprises hydro-électriques. C'est actuellement le mobile du gouvernement, lorsqu'il cherche à conclure avec les Montagnais Naskapi un traité moderne, en parlant cyniquement de "revendications territoriales indiennes". Pourquoi donc aurions-nous à revendiquer quoi que ce soit? En réalité,

ce sont les Européens qui doivent négocier les conditions et les modalités de leur présence sur l'ancien territoire indépendant des Montagnais Naskapi.

Les Européens voient dans ce qu'ils considèrent comme un pays vierge la possibilité de se procurer des ressources. Comme les titres de propriété des Indiens constituent un obstacle à l'exploitation des richesses naturelles, il devient utile et comode de conclure un traité.

L'exploitation du secteur des ressources non renouvelables et de l'énergie hydro-électrique (chutes Churchill, mines de fer de l'ouest du Labrador, exploitation du minerai de fer à Sept-Iles, chemin de fer Q.N.S. & L. Schefferville - Sept-Iles), les activités d'exploration des compagnies minières sur nos terres, la recherche de pétrole et de gaz en mer du Labrador, ainsi que les activités liées à l'établissement d'une base de l'U.S. Air Force à Goose Bay ont entraîné un afflux de blancs dans notre pays, sous les auspices du gouvernement sous-colonial de St-Jean de Terre-Neuve. Ce gouvernement n'a rien à faire dans notre vie et dans notre pays. Le gouvernement de St-Jean n'est pas le gouvernement des Montagnais Naskapi et, tant qu'une entente de principe n'aura pas été conclue au sujet de la présence européenne dans notre pays, le gouvernement d'Ottawa ne le sera pas non plus. Ce sont là des institutions européennes qui existent pour répondre aux besoins des descendants des occupants européens établis de façon illicite sur nos terres.

L'idée de supériorité raciale et culturelle qu'il est si nécessaire d'invoquer pour justifier l'abrogation de nos droits nationaux a permis que l'on nous impose un système d'éducation non indien, une hiérarchie religieuse non indienne, des institutions politiques non indiennes et une pléiade d'organismes non indiens, dont les moindres ne sont pas ceux qui s'occupent de logement, de santé publique et d'assistance sociale.

Pour donner un exemple - au lieu de mettre des outils entre nos mains pour surmonter le colonialisme, ce qui est notre problème le plus pressant, le soi-disant système d'éducation repose sur les hypothèses de base du colonialisme - prétentions de supériorité raciale et culturelle, dénigrement du mode de vie indien qui est traité de "primitif" et "barbare", effacement de l'histoire des Montagnais Naskapi et dénigrement de leur langue. Dans le nord du Labrador, l'influence de la mission médicale Greenfield, en encourageant l'assimilation des Montagnais Naskapi, a été des plus dommageables. L'attitude paternalo-colonialiste de cette organisation, alliée à son énorme influence auprès du gouvernement de St-Jean en tant que source de soi-disant "avis d'experts", a souvent été un facteur de désintégration de la vie des populations autochtones du Labrador. En fait, pendant une certaine période, l'influence de cet organisme dans des domaines extra-médicaux a été telle qu'il représentait pratiquement le gouvernement colonial.

Il est de la nature du gouvernement colonial de s'attacher aux symptômes de la relation de type colonial sans jamais s'interroger sur ses causes. Le résultat, c'est la prolifération d'une bureaucratie coloniale dont les relations avec les colonisés

doivent être fondées sur des prétentions de supériorité pour que son existence se justifie. L'échec des programmes coloniaux de développement et la prolifération de la bureaucratie du "bien-être" sont inhérents au maintien de relations de type colonial.

Du fait de l'intensification des activités d'exploitation coloniale des ressources non renouvelables, il nous est extrêmement difficile de maintenir nos activités traditionnelles, qui exigent une base territoriale. L'exploitation débridée des ressources non renouvelables a sapé le secteur des ressources renouvelables. Cette subversion est due à divers impacts sur l'environnement (inondation partielle du bassin hydrographique du Labrador central pour le projet hydro-électrique des Chutes Churchill, importantes concentrations de populations non autochtones sur nos terres, mines à ciel ouvert de la compagnie Iron Ore du Canada dans l'ouest du Labrador, pour n'en citer que quelques uns).

Des leçons tirées des quarante dernières années de notre histoire, il ressort qu'un effort concerté de décolonisation est nécessaire pour remédier aux effets destructeurs de l'expérience coloniale. De plus, l'expérience acquise en ce qui concerne l'exploitation de nos ressources non renouvelables nous a convaincus que nous devons être maîtres des décisions qui intéressent le développement futur de notre pays, non pas seulement pour définir les conditions dans lesquelles ces activités exerceront leur impact, mais aussi pour retirer les bénéfices liés au droit de propriété. Des millions de dollars de rente économique ou de superprofits tirés de l'exploitation de nos ressources naturelles ont été drainés hors de chez nous pour que les compagnies les réinvestissent ailleurs, alors que ces moyens financiers auraient dû nous permettre, sur place, d'atteindre nos propres objectifs de progrès.

Il est clair que nous devons développer nos propres activités économiques au lieu de compter sur un développement dont l'initiative est prise à l'extérieur. Il s'agirait d'encourager le retour aux activités fondées sur les ressources renouvelables, comme la chasse, la pêche et le trappage, mais il faudrait aussi encourager des activités à l'échelle de la collectivité, qui devraient nous permettre de satisfaire nos besoins de façon plus autonome. Un développement véritablement montagnais naskapi implique un pouvoir politique, une base économique suffisante et une continuité au lieu d'une rupture, avec notre passé. Il devra être basé sur notre expérience et nos valeurs propres. Les Montagnais Naskapi, avec leurs traditions de partage, ne permettront pas que quelques uns s'enrichissent aux dépens de l'ensemble de la communauté.

Les Montagnais Naskapi mènent une lutte pour leurs droits humains fondamentaux. L'expérience de la colonisation est une expérience de déshumanisation et d'exploitation. Notre lutte pour la décolonisation est donc une lutte pour l'humanité, une lutte pour retrouver la capacité de vivre en êtres humains libres et productifs.

Si les Montagnais Naskapi ont, du fait de leur statut de nation autoch-

tone du Labrador Ungava, certains droits que ne partagent pas les colons européens, tous ceux qui oeuvrent pour un monde qui ne sera pas fondé sur l'exploitation participent à cette lutte pour les droits de l'homme. Il ne serait donc pas logique que nous ne traitions pas ici de la manière dont la lutte des Montagnais Naskapi affecte les droits d'autrui.

Presque tous les non aborigènes installés dans notre pays y sont venus directement ou indirectement comme agents d'institutions qui cherchaient à exercer sur nous certaines formes de contrôle. Nous ne ferons pas entrer dans cette description les descendants des premiers colons, bien que l'histoire des contacts entre ceux-ci et les Montagnais Naskapi n'ait pas toujours été heureuse et qu'elle n'ait pas toujours pris la forme de relations d'égal à égal.

Le gouvernement de Terre-Neuve doit assumer la responsabilité d'avoir fallacieusement encouragé ces gens à se croire en droit d'exploiter nos terres et de nous coloniser en tant que peuple. Notre nouvel accord avec le gouvernement fédéral doit marquer la fin de cette colonisation.

Cependant, la réalité est que beaucoup de blancs vivent maintenant dans notre pays et nous cherchons à établir avec eux des relations pacifiques, basées sur la reconnaissance de nos droits nationaux à l'autodétermination et leurs droits aux libertés individuelles.

Le gouvernement fédéral étant l'ultime responsable de la présence des non aborigènes sur notre territoire, c'est lui qui représente les intérêts non aborigènes dans les négociations sur les conditions et les modalités d'une présence européenne dans notre pays. Il est impossible que des organes tels que le gouvernement des colons européens sur l'île de Terre-Neuve soient parties au processus de négociation, car cela impliquerait que les non aborigènes aient des intérêts légitimes distincts de ceux du gouvernement colonial central d'Ottawa; or, tel n'est pas le cas. Il faut avant tout que soit reconnu le droit des Montagnais Naskapi à négocier directement avec le gouvernement fédéral.

Avant les négociations qui mèneront à un accord définitif entre la nation montagnaise naskapi et Sa Majesté la Reine, il est nécessaire de conclure une entente de principe entre les deux parties, pour que chacune d'elles comprenne bien au préalable la nature des négociations qui suivront et celle de l'accord définitif.

En cherchant à établir un accord définitif, il faut au départ que les deux parties aient intérêt à arriver à une entente véritablement négociée, au lieu que l'une des parties cherche à imposer unilatéralement ses conditions à l'autre.

Une entente négociée comporte divers aspects qu'il y a lieu d'explicitier. Le terme "négociation" s'applique à une situation où deux ou plusieurs parties se rencontrent pour se présenter réciproquement leur position respective, dans l'espoir d'arriver à un accord qui sera profitable à chacun. Il ne peut y avoir négociation

qu'entre des parties libres et responsables.

Le terme "négociation" ne peut s'appliquer à une situation:

- a) où l'on recourt à la force ou à la menace pour arriver à une entente;
- b) où une entente n'est souhaitable ou profitable que pour l'une des parties;
- c) où l'une des parties détient tous les pouvoirs tandis que l'autre n'en a aucun;
- d) où l'une des parties définit la position de l'autre.

Lorsque le gouvernement fédéral donne à entendre qu'il n'est prêt à négocier que si l'objet des négociations est l'extinction des droits nationaux des Montagnais Naskapi, c'est une cynique absurdité. Il est évident que l'intérêt des Montagnais Naskapi n'est pas de "négocier" l'extinction de leurs droits. En fait, il est douteux que le terme "négociations" puisse jamais s'appliquer à une situation où l'une des deux parties cherche à éteindre les droits de l'autre.

Afin que le gouvernement du Canada et les représentants nationaux des Montagnais Naskapi puissent commencer à négocier sérieusement, les Montagnais Naskapi proposent que l'on s'entende avant tout sur les principes et l'objet de la négociation et l'entente de principe établira de façon explicite les hypothèses de base des négociations ultérieures.

Cette procédure aura plusieurs avantages:

- a) on ne perdra qu'un minimum de temps et d'énergie en "négociations" vaines, sans objectif commun;
- b) les incertitudes du grand public sur la portée des négociations et de l'entente qui peut en résulter seront écartées;
- c) la signature de l'entente de principe rassurera tous les Montagnais Naskapi, qui sauront que leurs négociateurs ne donnent pas leur accord à une extinction. Les négociateurs seront ainsi assurés de la confiance de leurs mandants, ce qui leur permettra de progresser avec un maximum d'efficacité dans le sens d'un accord définitif.

Le texte de l'entente de principe énonce les principes que les Montagnais Naskapi considèrent comme fondamentaux pour la poursuite de plus amples négociations. La signature de cette entente sera une étape positive en ce sens que les représentants nationaux des Montagnais Naskapi et les représentants du Canada se seront mis d'accord sur les bases des négociations futures.

L'histoire des nations indiennes d'Amérique du Nord a été une histoire brutale de déshumanisation. Pour la société non aborigène, la relation qu'il s'agit de négocier avec les Montagnais Naskapi est la dernière chance d'arriver à un règlement juste et honorable. Pour nous les Montagnais Naskapi, cette négociation est la première chance d'obtenir la reconnaissance de nos droits humains fondamentaux pour la sauvegarde de notre nationalité et de notre autodétermination en tant que peuple.

Entente de principe entre la nation Montagnaise Naskapi et Sa Majesté la Reine du Canada

Considérant qu'avant l'arrivée des Européens, les Montagnais Naskapi ou Innut, peuple aborigène de la péninsule du Labrador-Ungava, dont les terres traditionnelles s'étendaient du Golfe du St-Laurent à la Baie d'Ungava et à la côte atlantique, vivaient depuis des temps immémoriaux dans ce pays qui est le leur;

Considérant que les Montagnais Naskapi ont certains droits nationaux de propriété sur leur pays;

Considérant que les Européens et les descendants de colons européens d'autres régions se sont établis et ont établi des activités dans le pays des Montagnais Naskapi sans le consentement de ceux-ci et sans traité entre les Montagnais Naskapi et les colons européens ou leur souverain;

Considérant que l'intégrité territoriale des Montagnais Naskapi a été violée par cet établissement non autorisé et ces interférences sur leurs terres;

Considérant que le droit international affirme certains droits politiques, humains et universels, tels que les droits d'autodétermination, de non discrimination et de jouissance d'une culture, ce dont témoigne l'usage des nations et des instruments internationaux tel que la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies;

Considérant que les Montagnais Naskapi ont survécu en tant que peuple;

Considérant que les Montagnais Naskapi et le Gouvernement fédéral du Canada ont de part et d'autre exprimé le désir que les droits du peuple Montagnais Naskapi soient clairement établis et qu'une entente sur les conditions et modalités de la présence des non aborigènes sur le territoire des Montagnais Naskapi soit négociée dans les meilleurs délais:

IL EST ENTENDU en conséquence entre les Montagnais Naskapi et Sa Majesté la Reine du Canada que les négociations seront immédiatement entamées en vue de trouver des solutions, sur la base des principes suivants:

1. Les Montagnais Naskapi ont le droit d'être reconnus, le droit de disposer d'eux-mêmes et tous les droits et privilèges dus aux autres nations souveraines, y compris le droit de connaître essor et développement en tant que peuple;

2. Les Montagnais Naskapi, en leur qualité de nation aborigène, ont le droit de conserver la propriété de leur territoire national, dans des conditions propres à assurer leur indépendance et leur auto-suffisance, dans une perspective économique et sociale traditionnelle, et le droit de conserver aussi tous autres droits qui leur appartiennent, qu'ils soient ou non expressément spécifiés dans la présente entente;

3. Le Canada s'engage à respecter l'intégrité nationale des Montagnais Naskapi et à ne rien faire en violation de leurs droits nationaux, ce qui répond aux principes du droit international;

4. A moins que les Montagnais Naskapi ne cèdent ou n'abandonnent au Canada certaines parties de leur pays; et tant qu'ils ne l'auront pas fait, le Canada s'engage à empêcher tout nouvel établissement ou développement industriel sur les territoires non cédés des Montagnais Naskapi;

5. Les Montagnais Naskapi ont le droit de pratiquer et conserver leurs langues, leurs traditions, leurs coutumes et leurs valeurs;

6. Les Montagnais Naskapi ont le droit de développer leurs propres institutions et doivent pouvoir jouir de leurs droits de peuple dans le cadre de ces institutions;

7. Il y aura donc un gouvernement montagnais naskapi qui aura compétence sur une région géographique et sur des questions qui relèvent actuellement du gouvernement du Canada ou du gouvernement de Terre-Neuve, dans le cadre d'un accord définitif librement négocié, incorporant les principes ici énoncés. Cette entité montagnaise naskapi s'intégrera à la Confédération canadienne.

8. Après la conclusion d'un accord définitif, le gouvernement du Canada devra, en traitant des questions qui relèvent de sa compétence:

- a) renoncer à la mentalité de la "dernière frontière" et à toute tentative de coloniser et peupler le pays des Montagnais Naskapi;
- b) garantir qu'aucun gouvernement provincial ne poursuivra les tentatives de colonisation du pays des Montagnais Naskapi, d'établissement sur leur territoire ou de violation de leur intégrité nationale; et
- c) faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la reconnaissance, à la survivance et au développement des Montagnais Naskapi en tant que peuple.

9. Le gouvernement du Canada financera l'établissement de nouvelles communautés des Montagnais Naskapi dans les cas où des localités existantes sont habitées par un nombre important d'habitants non aborigènes et où une proportion importante de la communauté montagnaise naskapi souhaite se rétablir ailleurs;

10. Les Montagnais Naskapi recevront un dédommagement du Canada pour l'utilisation de leurs terres dans le passé, leur endommagement ou leur destruction;

11. Dans les six mois suivant la signature de la présente entente, des négociations seront entamées en vue de la conclusion d'un accord ou traité définitif et, dans les six mois de la signature de l'accord final:

a) un texte de loi reprenant les conditions de l'accord définitif sera soumis à l'Assemblée nationale des Montagnais Naskapi;

b) un texte de loi reprenant les conditions de l'accord définitif sera soumis par le Canada à son Parlement.

12. Il est recommandé et admis que la procédure de négociations permettra que tous les Montagnais Naskapi prennent jour après jour une part active à ces négociations;

13. Pendant la période intermédiaire entre la signature du présent accord et l'adoption de textes de lois par les deux parties, la nation montagnaise naskapi et le Canada ne prendront aucune disposition contraire à la présente entente, dans son esprit ou dans sa lettre;

Considérant que les Montagnais Naskapi reconnaissent la présence des non aborigènes qui sont venus vivre parmi eux et qu'ils entendent être justes à leur égard;

Considérant que les Montagnais Naskapi et le Canada tiennent à reconnaître et respecter les droits de ces colons;

Considérant que les deux parties reconnaissent que l'immigration et l'établissement non autorisés, alors que les Indiens n'ont pas abandonné leurs droits nationaux de propriété du territoire du Labrador Ungava, ne constituent pas, en droit international, une extinction légitime des titres, des pouvoirs et de l'autorité des Indiens sur la patrie des Montagnais Naskapi;

Considérant qu'il ne peut être demandé à la nation des Montagnais Naskapi de renoncer à sa prérogative de décider des destinées de son pays;

Les deux parties admettent le droit des non aborigènes à toutes les libertés individuelles garanties par la Charte des Droits de l'homme des Nations Unies et tous autres droits à l'auto-détermination en qualité d'individus libres; et

Considérant que les deux parties admettent que les étrangers établis sur le territoire Montagnais Naskapi ne devraient pas avoir le droit, ni individuellement, ni collectivement, de limiter les droits nationaux des Montagnais Naskapi à l'auto-détermination en tant que peuple ou d'empiéter sur ces droits;

IL EST ENTENDU que les principes ci-après seront reconnus par la nation montagnaise naskapi et par le gouvernement du Canada:

14. Les Montagnais Naskapi admettent que les non aborigènes ont individuellement le droit de s'auto-déterminer, d'utiliser et développer leurs propres institutions et d'employer leurs langues et leurs cultures, et ils s'engagent à appuyer les non-aborigènes qui résident dans leur pays dans leurs efforts pour faire valoir ces droits;

15. Le gouvernement du Canada établira un régime d'indemnisation de tous les non aborigènes qui éprouvent des difficultés ou qui veulent quitter le Labrador Ungava parce qu'ils ne pourront s'adapter aux changements qui doivent assurer la viabilité des principes ici énoncés, et en particulier aux mesures mises en oeuvre pour garantir la reconnaissance l'auto-détermination et le développement des Montagnais Naskapi en tant que peuple;

16. Les Montagnais Naskapi conviennent que tous les non aborigènes qui détiennent personnellement des terres en toute propriété au 31 octobre 1977 ne seront pas déposés de leurs droits de propriété mais qu'après cette date toutes les terres relèveront des dispositions du présent accord.

En foi de quoi Sa Majesté la Reine Elisabeth et la Nation Montagnaise Naskapi, par l'intermédiaire de leurs représentants, ont apposé leur signature ci-dessous.

Le 22 novembre 1977



DECLARATION

du  
Conseil Attikamek-Montagnais

AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC

(14 décembre 1978)

Aujourd'hui nous nous rencontrons à votre instigation, et il semble qu'historiquement, il y a 277 ans qu'officiellement les gouvernements de la Nouvelle-France et du Québec ne nous ont pas rencontrés.

Nous vous remercions donc de cette initiative d'essayer de renouer avec nous. Vous serez conscients, nous l'espérons, que depuis tout ce temps bien des événements se sont passés. Mais ils n'ont pas eu pour effet de nous faire mieux connaître et mieux comprendre par votre société.

Bien entendu, nous savons que la présence des autochtones dans ce pays vous était connue. Par contre, depuis que votre premier représentant a pris possession de ces terres qui étaient nôtres et que vous considérez comme vôtres maintenant, vos gouvernements successifs ont été beaucoup plus préoccupés, semble-t-il, d'affirmer de plus en plus votre présence, votre développement et votre technologie propres, que de savoir ce que nous, originaires et possesseurs de cette région de la terre, nous sommes advenus et ce qu'ils nous en a coûté, à nous aborigènes pour que vous puissiez vous satisfaire et implanter ce que vous appelez "votre civilisation".

Nous ferons donc un bref retour en arrière et nous vous déclarons ce qui suit: notre peuple était possesseur de ce pays, bien avant vous, certains de vos anthropologues affirment depuis 25,000 ans, d'autres disent depuis 12,000 ans; nous ne souleverons donc pas de polémiques pour quelques milliers d'années.

notre subsistance.

Vous avez pollué, détruit, massacré les territoires où nous vivions en bonne harmonie avec la nature. Et non satisfaits de tout cela, vous y avez même étendu vos lois et vos règlements, uniquement pour protéger ce qui vous avantagait, et nous retirer le peu qui nous restait encore de vie ancestrale.

Vous avez même été jusqu'à renverser les rôles, à votre seul avantage, pour satisfaire vos propres goûts touristiques, ou de loisirs, par des lois à votre manière. Vous avez décidé que le bon était le blanc, qui chassait suivant ses principes de valorisation pour contenter ses instincts d'agressivité, de prétentieux chasseur de trophées, et que le méchant était l'indien qui se sentait complètement étranger à cette façon de voir. Car pour lui, suivant ses habitudes propres, c'était de subsister par la nature et de nourrir sa famille qui pouvait seulement l'intéresser.

Depuis que vous avez décidé de tout cela, avez-vous demandé à l'Indien ce qu'il en pensait? Quand, avant de construire un barrage qui inonderait le territoire de ses ancêtres et sur lequel il allait chasser, avez-vous demandé à un seul Indien, si cela le dérangerait? Quand vous accordiez à des grosses compagnies multinationales des privilèges d'exploitation sans limite, qui pouvaient même nous empêcher d'assumer notre survie, avez-vous demandé aux Indiens qui vivaient là si cela ne pouvait pas leur apporter peine et destruction? Quand vous-mêmes Québécois français, en tant que minorité au Canada vous vous insurgiez, de plus en plus, contre les brigades et les entraves que vous considérez avoir subies de la part des anglophones, sur le plan de votre culture et de votre autonomie, avez-vous vous-mêmes respecté, ou êtes-vous prêts à respecter, celles de l'Indien?

Nous pouvons, en tous les cas vous inciter à réfléchir à tous ces faits et à comprendre ce que nous ressentons vis à vis de vous. Acceptez que nous puissions vous déclarer que si de votre côté, en tant que Québécois, vous ne vous considérez pas comme les mêmes Canadiens que les anglophones, vous pouvez également considérer que nous, les Attikameks et les Montagnais, nous ne nous considérons pas comme des Québécois.

Si vous luttez présentement pour faire respecter votre culture, votre façon d'être et votre autonomie vis à vis de ceux qui avaient pris le dessus sur vous, et pour pouvoir décider de ce que vous voulez être, comme vous l'entendez, de notre côté nous entendons également vouloir bénéficier de nos droits fondamentaux, comme nous en déciderons. Ces droits, nous affirmons les avoir et n'avons pas à les prouver d'après vos critères.

Nous n'avons pas non plus l'intention de vous donner l'occasion d'éteindre ces droits en les achetant; car si vous avez très récemment porté un certain intérêt à un groupe d'aborigènes plus septentrional, pour satisfaire une fois de plus votre technologie, nous n'avons pas l'intention de nous prêter au genre d'entente que vous avez signé avec eux, mais bien d'obtenir une reconnaissance de nos droits territoriaux.

Que l'incursion des blancs ici remonte aux Vikings, aux Celtes ou aux Basques ne sera pas non plus sujet à discussion de notre part; ni même d'établir qui a découvert réellement l'Amérique.

Ce que nous savons, c'est que si Jacques Cartier a officialisé, d'après vous, la prise de possession de ces terres, au nom du roi de France, il y a de cela 444 ans, et si nous pouvons considérer, nous autres Indiens, qu'historiquement commençaient là nos malheurs, ceux-ci devaient se confirmer encore davantage à partir du siècle présent.

En effet, si nos ancêtres ont accueilli vos premiers explorateurs avec sympathie et que votre capitale porte un nom déformé de notre langue, qui signifie "accoste", il est notoire que les premiers de votre race à vivre ici ont été obligés, avec notre aide, d'adopter certaines de nos habitudes, pour pouvoir survivre dans une nature et un climat qui n'étaient pas les leurs.

Au début, l'équilibre était possible car vous n'étiez pas très nombreux et le développement de vos villes et de vos villages ne nous dérangeait encore pas trop. Vous trouviez également votre profit comme nous trouvions parfois le nôtre dans certaines pratiques de trocs, même si votre sens de l'exploitation était déjà assez développé pour nous échanger des objets qui n'avaient pas grande valeur chez vous, contre des richesses qui en avaient beaucoup plus. Mais en raison de notre méconnaissance de vos valeurs, vous pouviez déjà abuser de notre naïveté.

Au début, la Côte nord, les forêts de l'intérieur, les rivières et les lacs semblaient sans limite, chacun vivait de la manière qui lui était propre et il y avait de la place pour tout le monde. Par la suite, vous êtes devenus plus exigeants et il vous a fallu vous étendre et exploiter plus loin les territoires. Les rapports ont commencé à être de plus en plus défavorables pour nous, les Indiens.

Les régions où nous pouvions continuer de vivre à notre manière et où la civilisation blanche n'était que de petits villages de pêcheurs, de colons ou de coureurs de bois, nous permettaient de vivre encore dans une certaine harmonie avec l'homme blanc, car comme nous il vivait près de la nature et son mode de vie n'était pas tellement éloigné du nôtre.

Mais vous avez décidé d'exploiter encore davantage et d'implanter de plus en plus votre technologie, vos principes, vos habitudes, vos règlements et vos lois, partout où vous pouviez vous rendre, pour prendre toujours davantage ce qui nous appartenait sans vous préoccuper de nos habitudes, de nos coutumes et de notre mode de vie qui étaient les nôtres, bien des millénaires avant que vous arriviez.

Au nom de votre "civilisation" et de vos appétits de profit, vous avez, sans vous soucier de quoi que ce soit, exploité nos forêts, nos lacs et nos rivières. Vous avez érigé des barrages, implanté des compagnies minières et forestières, construit des chemins de fer et des lignes électriques, aux endroits même d'où nous tirions

Ne nous reconnaissant pas comme Québécois ordinaires, il nous convient d'être différents de vous. Nous n'avons pas non plus l'intention de voir nos droits subordonnés à l'indépendance que vous souhaitez obtenir vis à vis du reste du Canada, mais nous entendons bénéficier de notre autonomie propre et de la façon dont nous déciderons d'organiser notre avenir collectif.

Nous terminerons cette déclaration, monsieur le premier ministre, mesdames, messieurs les ministres et représentants du gouvernement du Québec, en vous laissant réfléchir sur un dicton symbolique, très cher au coeur des Amérindiens, qui dit:

" Tant que le soleil brillera,  
Tant que les eaux des rivières  
couleront,  
Tant que les herbes pousseront,  
Il y aura toujours des Indiens ".



#### ONT CONTRIBUE A CE NUMERO

KALPANA DAS, co-directrice, Centre Monchanin: enregistrement des communications.

ANNE LAISHLEY, relations publiques, Centre Monchanin: transcription et traduction.

ANNE MOREAU, traductrice: traduction.

N' TSUKW, Montagnais consultant, Centre Monchanin: consultant et cartes.

REMI SAVARD, anthropologue, Université de Montréal: consultant.

ROBERT VACHON, directeur, Centre Monchanin: conception et coordination.

# MÉTIS et INDIENS SANS-STATUT

✓ INTRODUCTION DE ROBERT LAPLANTE

✓ TEMOIGNAGE DE REAL BOUDRIAS

par Robert LAPLANTE  
Bureau de recherche  
de l'Alliance Laurentienne

La situation des Métis au Québec est complètement différente de celle de leurs homonymes de l'Ouest. Dans les Prairies, nous sommes en présence d'un groupe qui tire ses origines des unions entre des Canadiens français - il y avait aussi des Ecossais et des Irlandais, mais en moindres proportions - et des Amérindiens des plaines. En tant que descendant d'une union bi-ethnique, le Métis commençait de réaliser, dans l'harmonie et le respect de ses deux cultures d'origine, une véritable synthèse culturelle se traduisant par la création d'un mode de vie et d'une vision du monde qui lui étaient propres. Au dix-neuvième siècle, le Métis canadien a ébauché un complexe culturel qui était sans aucun doute le véritable ferment de ce qu'aurait pu être le Nouveau Monde.

Mais le gouvernement "canadien" et surtout les partisans et complices de

MacDonald ont très tôt vu d'un mauvais oeil l'émergence de ce peuple nouveau qui, tout en étant en bons termes avec les Autochtones, l'était également avec celui du Bas Canada anglo-saxon. Les Métis utilisant surtout la langue française et témoignant au surplus d'une volonté de s'occuper de leurs propres affaires, les autorités "canadian" ont vite craint la répétition d'un nouveau Québec à l'Ouest. Le gouvernement central y a vu: utilisant la Royal North West Mounted Police (ancêtre de la GRC) et de nombreuses tactiques pour le moins suspectes, on a littéralement "cassé" le mouvement métis qui s'amorçait. On l'a cassé par le "vol légal" de leurs terres en ne tenant pas des promesses, en falsifiant des contrats etc., mais aussi et surtout en déployant une force et une violence inouïes pour réprimer ce peuple. On en a évidemment profité pour régler du même coup le cas

des Amérindiens et des Canadiens-français. Le sort que connaîtront Gros Ours et Louis Riel ne seront que des exemples plus voyants du sort qui sera réservé aux peuples qui "avaient défié l'autorité": la répression armée se continuera jusqu'à nos jours, les francophones se verront interdit l'usage institutionnel de leur langue, les Amérindiens connaîtront l'enfer des réserves etc. Aujourd'hui les Métis de l'Ouest se débattent encore avec les problèmes que cela fait peser sur leur quotidien: d'harmonieuse qu'elle était la synthèse culturelle qu'ils avaient entreprise est désormais problématique.

Au Québec, la question métisse s'est posée différemment. Même s'il y a eu beaucoup d'unions inter-ethniques, l'on ne peut pas dire que cela ait conduit à l'émergence d'un groupe socio-culturel distinct. Au contraire, l'on pourrait plutôt dire que ces unions ont toujours conduit à l'absorption d'un des deux partenaires par la culture de l'autre: parfois la culture autochtone accueillait un nouveau membre, parfois les Blancs assimilaient à leur tour un autochtone. Évidemment cela ne s'est sûrement pas accompli avec un souci de réciprocité dans l'échange mais nous ne savons pas encore très clairement comment cela se passait. Une chose est certaine cependant, ce n'est pas la majorité de la population blanche qui avait des contacts soutenus avec les autochtones; seulement une minorité d'entre elle, ceux qui étaient impliqués dans la traite des fourrures, a véritablement constitué un groupe susceptible de métisser.

Un peu plus tard, quand la traite des fourrures s'est déplacée plus à l'Ouest, ce sont ces mêmes gens, les coureurs de bois, qui finiront par être

à l'origine de la colonie métisse de la Rivière Rouge. Le commerce des fourrures régressant sans cesse au Québec, le type de contact blanc/amérindien s'est considérablement modifié. Avec le déclin des postes de traite de la vallée du Saint Laurent les tribus de l'intérieur des terres qui continuaient de trapper ont dû désormais aller vers les postes du nord, réduisant ainsi les opportunités de contact avec les blancs. Par ailleurs, les groupes plus ou moins sédentarisés dans la vallée du Saint Laurent ont continué pour leur part de développer des liens plus réguliers avec les blancs mais il ne faut pas s'y tromper: en dehors des liens avec les marchands, qui, de toute façon, ne voulaient que leurs richesses, ces autochtones n'avaient de liens réguliers qu'avec ceux des blancs qui partageaient plus ou moins leur condition sinon leur mode de vie. Plus ou moins marginaux dans la société blanche locale, ces gens-là ont vraisemblablement fourni le plus large bassin de candidats au métissage. Pour ce qu'on en sait maintenant, il semble bien que ceux qui choisissaient de vivre sur la réserve étaient assimilés à la culture autochtone et que ceux qui la quittaient étaient voués à court terme à l'assimilation blanche.

Dès les années 1850, le Père Marcoux, missionnaire de Caughnawaga affirme que la plupart des gens de la réserve sont métissés mais - et c'est là le plus important - cela ne change rien à la culture: en effet, affirme-t-il, sang-mêlé ou non, les gens parlent l'Iroquois et s'identifient comme Iroquois. On peut retrouver des témoignages semblables sur la plupart des réserves de la vallée du Saint-Laurent, pour le dix-neuvième siècle du moins. Quant aux groupes autochtones vivant à l'in-

térieur des terres, ils ne développeront de contacts soutenus avec les Blancs que lorsque ceux-ci commenceront à coloniser les pays d'en Haut. Les contacts s'établiront d'abord avec les bûcherons puis avec les colons mais pour le peu qu'on en sache encore aujourd'hui, il semble encore une fois que c'est seulement dans la couche la plus marginale de ceux-là qu'on retrouve ceux qui vont s'unir avec des autochtones. Dans ce cas-là il semble également que le lieu de résidence décidera du sens de l'assimilation.

Mais qu'il s'agisse des métis de la vallée du Saint-Laurent ou de ceux de l'Outaouais, dans les deux cas, la question de l'identité se résoud de façon non problématique. On est absorbé par l'un ou l'autre groupe mais cela se fait essentiellement sur la base d'une dynamique socio-culturelle sous-jacente aux conditions qui prévalent à l'éclosion des unions inter-ethniques. Jusque-là donc, nous sommes en présence d'un phénomène qui se produit dans toutes les cultures du monde: la vie sociale ne se déroule pas en vase clos et il arrive dans tous les groupes que des gens choisissent pour toutes sortes de raisons, de vivre avec un autre groupe. Mais là où les choses vont commencer à se compliquer c'est lorsqu'une instance externe et étrangère aux deux groupes en présence viendra décider du statut de ces unions. C'est ce qui se produit avec l'application de la Loi relative aux Indiens (Indian Act).

C'est en 1876 que cette loi sera formulée dans sa version la plus discriminatoire. A partir de ce moment toute une série de mesures viendront exclure (arbitrairement) de l'Indianité les partnaires et leurs descendants. Visant à

l'assimilation totale et définitive des autochtones, cette loi reconnaîtra quelques treize façons de ne plus être Indien. La plus connue est évidemment la disposition qui prévoit que la femme perd son statut au profit de celui de son mari: elle devient indienne si elle est blanche et blanche si elle est indienne. Quand on y pense on voit bien que la question du métissage n'est pas du tout en cause car les enfants d'une femme blanche mariée à un Indien ne sont pas des métis mais au terme de la loi, des Indiens "pur sang". Ainsi, la question du mélange de sang n'est qu'un prétexte pour exterminer les Autochtones; mais comme l'Etat "canadien" ne peut fusiller les gens, il le fait d'une façon plus hypocrite mais tout aussi efficace: il n'admet comme Indien que ceux qu'il désigne comme tels dans sa loi. Théoriquement, les gens qui perdent leur statut deviennent des "citoyens canadiens à part entière", ce qui ne veut évidemment rien dire quand ils s'identifient eux-mêmes et vivent comme des Autochtones.

Culturellement intégrés à un univers culturel dont la loi fédérale les exclut (ils n'ont pas droit de vivre sur les réserves avec les Indiens reconnus, statués, ils n'ont pas leurs droits de chasse etc.) ces gens forment donc un groupe qui n'est qu'une fiction juridique, une sinistre mascarade de génocide. On les fait disparaître sur papier, les condamnant ainsi à se couper des possibilités matérielles de vivre avec les leurs et par conséquent les condamnant à la misère physique de la pauvreté et à la détresse mentale d'avoir à l'affronter dans un monde blanc où ils se sentent étrangers. Ces gens là font l'objet d'une entreprise génocidaire d'un type essentiellement et authentiquement "canadien": le génoc-

(suite à la p. 40)

# Real Boudrias

président de l'Alliance Laurentienne  
des Métis et Indiens sans-statut

## L'association

Le mouvement "Métis et Indiens Sans Statut au Québec" n'existe que depuis cinq ans. Avant cela, on n'était pas organisé et on ne se connaissait pas. On ne savait pas trop où se situer; on n'appartenait pas au groupe culturel blanc qui, à l'occasion, nous reconnaissait, dépendant de la situation. La plupart du temps on appartenait au groupe des autochtones vivant sur les réserves, mais on était jamais accepté en raison de la loi qui nous divisait. On était accepté au niveau des familles, mais politiquement et face au gouvernement on ne l'était pas.

Notre organisation représente environ 30,000 personnes, mais il nous reste plusieurs étapes à franchir, entre autres celle de regrouper la plus grande partie de notre population.

Dans l'Ouest, depuis le temps de Louis Riel, il existe un groupe bien distinct de Métis. Mais au Québec, on n'a pas la même définition du Métis. Ici, au Québec, on s'identifie plutôt au groupe des autochtones.

Nous sommes soit des Métis, soit des Non-Statués. Moi, je suis Métis et Non-Statué à la fois; mon grand-père était blanc de St. Jérôme, il a marié ma grand-mère indienne, leur fils était mon père: un métis pur, qui a marié ma mère qui était une indienne statuée. Elle a donc perdu son statut. Je suis donc Métis car j'ai du sang blanc en moi et non-statué car je ne suis pas reconnu par l'Acte Indien.

Nous avons été culturellement détruits bien plus que les autochtones

des réserves. Nous avons été bannis, la femme devant quitter la réserve. On s'est installé dans diverses villes près des réserves, où il y a des communautés presque exclusivement Métis comme dans la région de Kipawa. Nous ne nous sommes jamais beaucoup éloigné des réserves. Nos attaches culturelles se sont fait maganner, car on ne savait quel bord prendre; certains ont choisi la culture blanche, mais beaucoup ont gardé la culture autochtone parce qu'on n'a jamais été reconnu dans les villes et par les blancs comme d'autre chose qu'indien ou sauvage; s'ils nous aimaient on était indien, sinon on était des sauvages. Pour eux, il n'était pas question d'Acte Indien et de différences entre nous et les Indiens de la réserve. Ils nous identifiaient au groupe autochtone.

Depuis 5 ans, nous nous regroupons pour sauvegarder notre culture, la rebâtir, nous mieux connaître. Nous commençons à faire nos revendications territoriales. Dans certains cas, on commence à faire des recherches. Un de nos buts principaux quand nous avons commencé, a été d'établir qu'on était vraiment de descendance autochtone et qu'on avait des droits autochtones. Nous disons que le gouvernement fédéral devrait reconnaître tous les Autochtones du Canada et arrêter de se servir de l'Acte Indien pour nous définir. Le Mouvement Métis et Indiens Sans Statut au Québec ne cherche pas à être reconnu sous l'Acte Indien. Au contraire. On ne veut pas être définis par l'Acte Indien, cet acte créé par un gouvernement qui ne savait pas ce qu'il faisait ou qui le savait trop. C'est peut-être la manière de nous vaincre que de nous diviser. En tout cas, c'est une méthode qui a assez bien réussi...

Plus on avance, plus on commence à être forts, à affirmer qui on est, à sentir qu'on a une identité culturelle et à en être fiers. Lorsqu'on était jeune, on ne savait pas très bien où se situer. Maintenant on s'identifie de plus en plus à la culture autochtone, celle de nos mères. On est de descendance indienne et on en est fier.

## La terre

Nous croyons qu'il faut baser notre culture sur la terre. Certaines cultures s'attachent à d'autres choses. Moi j'ai appris toutes mes valeurs avec la terre; ce qui est bien, ce qui est mal, la terre peut démontrer tout cela à des jeunes pour être plus forts dans la vie. Si nous n'avons pas de terre pour baser notre culture, c'est là que nous perdons la manière d'établir une culture forte. C'est de là que viennent les problèmes sociaux. La terre, le trappage et tout ce qui s'y relie, c'est ça la vie pour un autochtone. Tu vis avec la terre. Aujourd'hui la terre devient importante pour tout le monde; il y en a qui font du ski, du camping, de la raquette. Pour nous la terre a encore une plus grande importance.

Nous sommes présentement en train de perdre tous les terrains de trappe que nous avons. Ils deviennent un lieu de récréation pour les blancs. Quand j'étais jeune on avait le droit d'échanger nos terrains de trappe enregistrés, entre autochtones. Maintenant les blancs ont pris le terrain, l'ont divisé par carrés et l'ont donné aux personnes qui trappaient là; nous avons perdu à peu près 80% des terrains. Et depuis que la pression des loisirs est devenue plus forte, ils nous ont arrêté d'échanger les

terrains. On va tout perdre.

Mon père a 75 ans. Depuis 3 ans qu'il ne trappe plus! 5,000 pieds carrés! S'il lâche son terrain, ça ira à quelqu'un pour les loisirs. Il ne peut le transférer à un de mes enfants ou à quelqu'un d'autre. Ils ont changé la loi dernièrement.

C'est là auprès de la terre que j'ai appris mes valeurs dans la vie. Mes enfants ont commencé à trapper et ont vécu sur la terre. Il y en a qui disent que la trappe est cruelle. C'est pas cruel pour nous autres. J'ai vu un homme tuer un animal pour la fourrure et j'ai vu ce même homme quasiment geler pour sauver un oiseau. Il faut faire attention au gibier dont tu ne te sers pas et que tu ne manges pas. La terre est bien importante pour nous. C'est une de nos revendications d'avoir à nouveau la terre, car nous pensons que c'est une de nos responsabilités d'en prendre soin et d'être sûrs que le développement se fera surtout en la protégeant.

#### Questions

Q. Quelles actions précises avez-vous prises vis-à-vis l'environnement?

R. Pas tellement car on n'était pas dans une position pour le faire. On était trop occupé à s'organiser. On s'est battu contre la Baie James; on ne voulait pas créer un précédent. Les droits ne s'éteignent pas.

Q. Quelle est l'attitude des Indiens face aux Métis? A Caughnawaga n'a-t-on pas expulsé tous les Indiens qui n'avaient pas de statut?

A pointe-Bleue on menace de le faire. Qu'en penses-tu?

R. Je pense que ce qui a créé cela ce sont les Affaires Indiennes. A Caughnawaga, ils étaient rendus avec bien des blancs sur la réserve. Il a fallu expulser les blancs. Alors les Indiens sans statut, fallait qu'ils sortent aussi. C'est les Affaires Indiennes qui sont le poison ainsi que les chefs plus âgés. Les nouveaux chefs sont plus ouverts. Ça change graduellement. Les Affaires Indiennes menacent de couper les fonds ou autre chose si tu reconnais des autochtones non-inscrits ou si tu as le malheur de parler avec eux. Les Indiens inscrits en sont venus à rejeter leurs frères ou même leurs soeurs. C'est comme ça que ça s'est produit. Derrière tout ça c'est les Affaires Indiennes et le gouvernement. S'il n'y avait pas eu d'Acte Indien, il n'y aurait pas eu ces problèmes là. Je pense vraiment que la culture aurait été plus forte sans les Affaires Indiennes.

Q. Que pensez-vous de la Loi 101 en ce qui vous regarde?

R. On a eu des pourparlers avec Camille Laurin avant que la loi 101 existe. Il a fait des promesses que les autochtones se feraient instruire dans la langue de leur choix. Les promesses n'ont pas été tenues; on ne nous a pas laissé de liberté de choix par rapport à la langue. La langue autochtone devrait être bien protégée sur la réserve et dans la société autochtone. Le gouvernement

fédéral nous avait colonisés en nous forçant à apprendre l'anglais. Maintenant le gouvernement québécois nous oblige au français. C'est un double attentat à la culture autochtone.

Q. Mais le gouvernement n'a pas d'affaires dans vos réserves...

R. Certes, on peut apprendre notre langue à la maison, mais dès que tu commences l'école, tu peux tout perdre très vite, si tu n'as pas d'école où apprendre ta langue. Il nous faudrait au moins une base de langue jusqu'à l'élémentaire. Il n'y a pas tellement d'écoles où l'on peut apprendre notre langue. Mais certaines réserves donnent des cours de langue.

Q. Y-a-t-il d'autres associations qui représentent les Métis au Québec? Quels liens avez-vous avec les autres organisations de Métis au Canada? Le gouvernement vous reconnaît-il comme association? Négociez-vous avec lui?

R. Il existe une autre organisation dans la région du lac St-Jean. Mais nos constitutions sont différentes. Dans la nôtre, il faut être autochtone ou de descendance autochtone pour en faire partie, alors que dans la leur, le blanc peut être membre et voter sur la constitution. On a essayé de s'unifier déjà mais sans succès.

Au niveau fédéral, nous sommes reconnus comme les porte-paroles des Métis au Québec. La majorité des Métis est regroupée dans notre Alliance qui a des locaux à Sept-

Iles, au Lac St-Jean, au Nord-Ouest, dans Montréal. Au niveau du gouvernement du Québec, on est aussi reconnu comme porte-paroles, mais ce n'est que récemment qu'on a commencé les négociations avec nous et c'est nous qui avons fait les premiers pas vers eux. On présente des mémoires, on travaille sur des choses quotidiennes comme l'habitation. Du côté de l'éducation, on n'a pas fait grand chose; on n'est pas capable d'avancer dans ce domaine-là. La plus grande chose présentement c'est notre revendication territoriale, sur laquelle nous venons de commencer les recherches, il y a six mois.

On siège sur le Conseil des Autochtones du Canada, comme directeurs, chaque association ayant deux représentants. Nous travaillons au niveau provincial. Les revendications au Fédéral, nous les faisons de concert avec le Conseil National.

Q. Dans ma région, il y a énormément de Métis. On a dit que les Québécois francophones étaient pour la plupart métissés, si on remonte dans leur généalogie, de sorte que ce groupe occupe une position privilégiée, une position de dialogue entre Amérindiens et blancs. Cet aspect culturel pourrait peut-être prendre une importance de plus en plus grande dans le sens qu'un groupe Métis pourrait devenir l'intermédiaire dans toute cette discussion entre blancs et autochtones. Envisagez-vous votre action comme se dirigeant un peu dans cette direction?

R. Au Québec, il y a peut-être 3/4 de la population qui pourrait s'appeler Métis ou de sang mélangé, s'il y avait un instrument pour mesurer le sang. Mais le sang ne définit pas la culture. C'est la culture avec laquelle on s'identifie qui nous définit. Pour nous, c'est la culture autochtone. Le lien entre blanc et autochtones doit se faire, mais ce ne sera pas nous qui serons les sauveurs. Il faut que justice soit faite d'abord vis-à-vis des autochtones et qu'on ait notre place comme citoyens de fierté dans la société.

Q. L'écologie, c'est aussi l'harmonie des hommes entre eux. Pourrais-tu me donner des exemples dans la vie quotidienne, du respect de l'Indien pour les hommes avec lesquels vous viviez?

R. Pas de frontières établies de trappe ou de chasse. Chacun respectait l'autre territoire, sans lignes artificielles disant que telle région est à toi et que personne ne doit s'y rendre. Ils s'entendaient entre eux, s'assurant que chacun ait assez pour trapper et assez pour manger. Si quelqu'un tue un animal, encore aujourd'hui c'est partagé entre tout le monde dans le village, dans un festin. On avait un respect assez profond de l'individu. S'il y avait trop d'enfants dans une famille, les autres en adoptaient, sans passer par la loi. Certes, on avait aussi nos conflits, mais l'aspect communautaire était très fort, comparé à la situation dans les villes aujourd'hui, où c'est au plus fort le meilleur.

Q. Qu'attendez-vous de la classe ouvrière et de la population canadienne?

R. C'est de nous comprendre et de nous donner la chance de nous prendre en mains et d'être "maîtres chez nous", comme on dit. On demande qu'au lieu que ce soit tout le monde qui s'assoit et dise ce qui est bon pour les Indiens, qu'on demande aux autochtones ce qu'ils veulent. Nous ne réussissons peut-être pas du premier coup parce que ça fait tellement longtemps qu'on est dominé. C'est certain qu'on va faire des erreurs. Ça peut coûter cher. Mais si l'on nous donnait une chance d'essayer, il y aurait peut-être une solution. On a toujours pris les décisions à notre place et ça n'a jamais marché. C'est donc le temps qu'on nous laisse la chance d'essayer.

Q. Quelles sont vos revendications territoriales?

R. On n'a pas de terres spécifiquement Métis. Au-delà des réserves fédérales, nous avons des terres qui se rattachent à tout le Québec, où nous avons vécu et qui ne sont pas reconnues légalement comme nôtres. Certaines ont été exploitées et sont finies, tandis que d'autres ne le sont pas. C'est à la tribu de chaque région à déterminer ses revendications territoriales. Toutes les descendances de cette tribu ont droit à cette terre v.g. si tu es de descendance algonquine, que tu aies tué ou pas, tu fais partie du groupe de descendance qui revendique ce morceau de terrain là. En

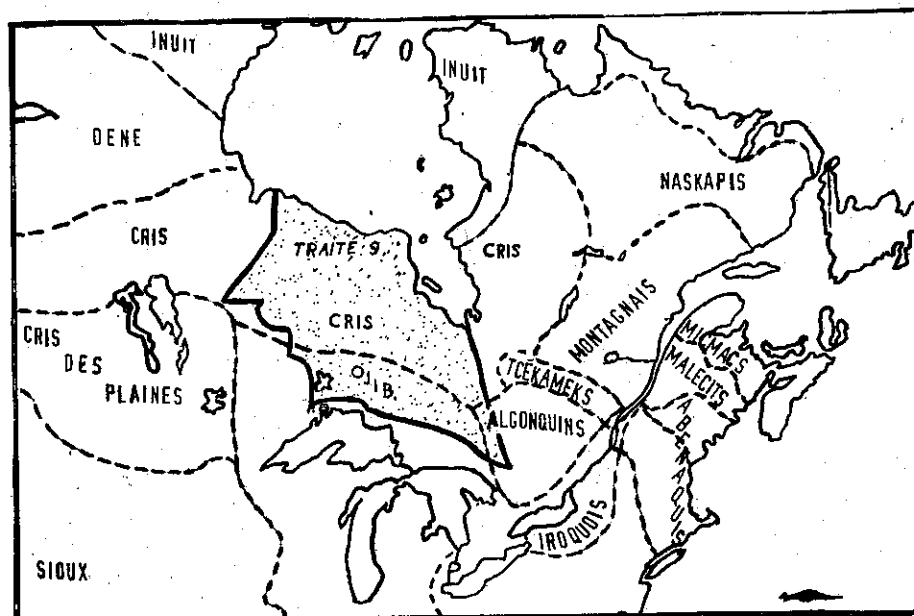
ce moment, à travers tout le Canada, il y a une certaine différence d'opinions entre les groupes autochtones: certains veulent des compensations et laissent éteindre leurs

droits, comme l'entente de la Baie James. D'autres, comme les Dénés, non seulement refusent d'éteindre leurs droits mais les réaffirment.

## Cahiers à consulter - Références

(bilingues / bilingual)

No	
45/51	Intercultural Education I & II / Education interculturelle I & II
46	Communication interculturelle
48	La renaissance amérindienne
49	Développement-libération: Cosmic Perspective
50	Raimundo Panikkar: Seed-Thoughts in Cross-Cultural Studies / Percées dans la problématique pluriculturelle
53	Homo primus: Indigenous Peoples
54/56	Intercultural Health I & II / Médecine interculturelle I & II
55	Monchanin: orientations
57	La rencontre des cultures: perspectives de diverses cultures I / The Meeting of Cultures as Seen by Different Cultures I
58	Qui est Québécois? I - Témoignages / Statements
59	Qui est Québécois? II - Questionnement / Inquiry
60	Qui est Québécois? III - Histoire / History
61	La rencontre des cultures II / The Meeting of Cultures II
62	Autodétermination politique des autochtones II - Naskapi-Montagnais, Métis, Cris-Ojibway
	A PARAÎTRE (en français)
64	Autodétermination politique des autochtones III - Haudenosaunee (Iroquois), Déclarations internationales
65	Droit, politique et cultures (English versions available)



Les  
**NISHNAWBE-ASKI**  
*Cris - Ojibways*

- ✓ INTRODUCTION
- ✓ DECLARATION
- ✓ TEMOIGNAGE D'ARCHIE CHEECHOO

Parmi les Algonquiens, on compte plusieurs nations: les micmacs, les montagnais-naskapi, les abénakis, les malécites, les attikamèques, etc... ainsi que les cris, les ojibways et les algonquiens.

On retrouve les Cris au nord du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et jusque dans les plaines de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les Ojibways, eux se trouvent au sud de l'Ontario et encerclent les Grands Lacs. Les Algonquiens, au Québec (centre-ouest) et au sud-est de l'Ontario.

La Nation Ojibway-Cri du Traité 9

En 1905-06 et en 1929-30, un traité fut signé entre la Couronne, le Gouvernement Provincial et les Cris-Ojibways du Nord de l'Ontario, c'est-

à-dire au Nord du Canadien National. Le territoire couvert par ce traité couvre environ 210,000 milles carrés et compte 700 milles en largeur et 400 milles en longueur en Ontario. Il comprend 40 communautés indiennes au nord du 50e parallèle. Sa population: 20,000 indiens inscrits, c'est-à-dire 28.5% de toute la population indienne de l'Ontario.

Le 24 fév. 1973, des chefs de bande s'organisent en association sous le nom du Grand Conseil du Traité Neuf, dont l'orientation à longue échéance est d'en arriver au gouvernement local de chaque bande.

La Déclaration des Nishnawbe-Aski  
 (le peuple et la terre)

Le 6 juillet 1977, à une réunion

avec le Ministre de l'Ontario et son cabinet, la nation Cri-Ojibway du Traité 9, déclare son indépendance du Canada. Elle refuse de céder ses droits aborigènes, affirme que la terre n'est pas à vendre, qu'elle a le droit de se gouverner elle-même et demande une renégociation du Traité 9 ainsi qu'une compensation pour l'appropriation injuste de ses ressources naturelles.

"Dans notre Déclaration, "indépendance" a un sens bien spécifique, basé sur l'idée du gouvernement autonome local. On trouve des idées semblables d'autonomie dans les pouvoirs des gouvernements municipaux et provinciaux. Ce droit à l'autonomie provinciale est un privilège garanti qui a été établi par l'Acte Britannique d'Amérique du Nord. C'est une autodétermination de type semblable que cherchent les Nishnawbe-Aski, au moyen d'une législation appropriée.

Nous ne menaçons aucunement de former un état séparé. Notre forme d'indépendance, c'est l'autonomie à l'inté-

rieur de l'actuel Etat Canadien. Cependant, nous tenons à ce que l'on reconnaisse bien clairement que ce gouvernement autonome sera formé selon la tradition spirituelle et culturelle des Nishnawbe-Aski. Il se caractérise nécessairement par une relation unique avec la Nature et la Terre de ce Continent.

Notre retour à l'autodétermination est à la fois philosophique et psychologique; ce n'est nullement un désir de re-crée tout le style de vie des siècles passés".

- Chef Andrew Rickard. Août 1977

La Nation Ojibway-Cri se trouve présentement menacée par le pipeline de Polar Gas, des développements massifs de pouvoir hydro-électrique et d'activité minière. Ils veulent que la commission d'enquête Hart soit terminée avant que l'on commence toute construction.



(suite de la p. 31)

cide technocratique.

L'Alliance \* constitue actuellement le seul outil avec lequel ils peuvent encore combattre.

\*L'Alliance Laurentienne des Métis et Indiens Sans-Statut

## DECLARATION

# de la nation Nishnawbe-Aski

AU PEUPLE DU CANADA

(6 juillet 1977)

présentée par les chefs du Grand Conseil - Traité 9  
au premier ministre de l'Ontario, William Davis, et à son cabinet

### CANADA:

Nous nous servons d'une seconde langue pour nous adresser à vous puisque vous ne pouvez comprendre la nôtre. Une fois encore, nous voulons que vous nous compreniez. Pendant plus de 350 ans, vous n'avez pas su reconnaître le style de vie unique des Nishnawbe-aski. Il est capital que vous le compreniez, car demain il sera trop tard.

Nous, le peuple et les terres, déclarons notre qualité de Nation. Nous, de la Nation Cri et Ojibway, qui sommes venus de par-delà vos frontières, de l'Ontario, du Manitoba et du Québec, et qui vivons maintenant dans le nord de l'Ontario, à la hauteur du territoire connu comme le bassin hydrographique de l'Arctique déclarons que nous sommes une Nation libre et souveraine. Nous vous présentons une DECLARATION D'INDEPENDANCE.

Nous vous disons que nous avons le droit de gouverner nos propres affaires, spirituelles, culturelles, sociales et économiques. Nous allons vous expliquer comment nous entendons assurer notre souveraineté. Nous sommes ici également parce que nous souhaitons que votre gouvernement joue un rôle dans notre retour à notre forme d'auto-gouvernement. Nous vous demandons de vous intéresser à notre droit de développer nos collectivités. Nous entendons les rendre aussi viables qu'elles l'étaient avant l'arrivée de l'homme blanc.

Vous êtes le seul peuple qui ait jamais contesté notre souveraineté. Notre droit et nos titres à ces terres, nous les avons héritées de nos ancêtres. Contrairement à vous, nous n'avons aucun souvenir d'une existence sur d'autres terres, au delà de la mer. Nous avons des droits à la garde de ces terres qui sont antérieurs à toutes vos prétentions et qui ont la primauté.

Cette garde doit rester en nos mains. C'est notre devoir sacré de la transmettre aux générations futures. Nous n'acceptons pas les saisies illégales de nos terres par les Européens et leurs descendants. Nous préserverons ces droits de garde par tous les moyens nécessaires.

Nous déclarons que toutes les lois, les réglementations, les ordonnances du Conseil et les décisions adoptées ou promulguées par vous et vos gouvernements provincial et territorial à l'encontre de notre souveraineté doivent être revues au regard de notre position. Le droit de légiférer pour gouverner notre peuple doit nous être restitué. Lorsque nous aurons retrouvé la possibilité de nous gouverner nous-mêmes, nous exigerons que le traité no 9 soit renégocié. Votre gouvernement a refusé de respecter les termes et l'esprit du traité. Celui-ci stipule notamment que "Sa Majesté le Roi convient par les présentes avec lesdits Indiens qu'ils auront le droit de poursuivre leurs activités habituelles de chasse, de pêche et de piégeage sur tout le territoire".

Nous avons accepté de partager. Nous avons respecté les termes de notre accord. Nous avons maintenu la paix, honoré le Souverain européen, permis à l'homme blanc de s'établir et de vivre selon ses lois; nous avons permis que ses religions et ses cultures soient introduites dans notre peuple.

Vous vous êtes engagés à partager. Vous avez dit que nous ne perdrons jamais nos droits. Vous n'avez pas respecté l'accord. Vous avez pris la plupart de nos terres, vous avez mis hors la loi nos croyances religieuses et nos usages, détruit en grande partie la faune et la forêt, limité nos mouvements, vous nous avez empêchés d'employer nos langues et vous avez tenté de nous convaincre que notre musique, nos danses, nos arts étaient barbares. Malgré tout ce qui jouait contre nous, nous avons survécu aux éléments de conquête.

Votre génocide culturel touche à sa fin. Pour retrouver notre liberté, nous devons établir notre propre autorité et retourner à notre philosophie traditionnelle de la vie. Nous ne reconnaissons qu'un seul maître à notre Nation--le Créateur. Nous faisons partie de la nature qu'il a créée. Nous ne faisons qu'un avec la nature, avec ce que le Créateur a mis autour de nous. Nous vivons ici depuis des temps immémoriaux, en paix avec la terre, les lacs et les fleuves, les animaux, les poissons, les oiseaux et toute la nature. Notre vie d'aujourd'hui participe de celle d'hier et de celle de demain, dans le grand cycle de la vie.

Contrairement à vous, nous respectons la terre sacrée. En exploitant les ressources naturelles, vous avez aliéné la vie et les terres. Du fait de votre

rapacité, il est fort possible que notre environnement soit détruit. S'il l'est, nous le serons aussi, car nous faisons partie de la nature.

En 1977, le Chef Siméon McKay a déclaré: "Nous nous rendons compte aujourd'hui qu'il y a ici des gens qui veulent détruire tout ce qui est à nous. Rappelez-vous les paroles de nos pères, nous chargeant de conserver ce que le Grand Esprit nous a donné. Nous devons mettre tout en oeuvre pour conserver et maintenir les traditions de nos ancêtres, avant que notre mode de vie ne soit détruit."

Dans votre soif de gains matériels, vous menacez la nature jusqu'à l'extrême limite. C'est maintenant pour nous un devoir sacré, avant qu'elle soit complètement détruite, de mettre un frein à vos entreprises.

En 1977 aussi, le Chef Emile Nakogee déclarait: "Je ne suis pas contre l'emploi, c'est une bonne chose. Mais l'essentiel à prendre en considération, c'est la terre qui nous entoure. C'est d'elle que nous tirons nos ressources et nous ne devons prendre aucune décision qui comporterait des risques de destruction."

Nous avons encore un autre principe inébranlable: Les Nishnawbe-Aski ne sont pas à VENDRE. Nous nous rappelons le testament du Vieux Joseph, parlant à son fils le Chef Joseph à 1871: "Mon fils, mon corps va retourner à ma Mère la terre et mon esprit verra très bientôt le Grand Esprit, quand je ne serai plus là; pense à ton pays. Tu es le chef de ce peuple. Il compte sur toi pour le guider. Rappelle-toi toujours que ton père n'a jamais vendu son pays... ce pays renferme le corps de ton père. Ne vend jamais les os de ton père et de ta mère."

Ce jour est un triste jour, mais il y a bien des années que nous sommes un peuple triste. Cependant, pour notre peuple, c'est aussi un jour historique. Ce n'est pas souvent qu'une Nation fait une DECLARATION d'INDEPENDANCE OFFICIELLE. Nous ne sommes pas comme vous une nouvelle Nation.

Il y a quelques jours, nous vous avons vus célébrer votre fête du Canada et nous avons réfléchi à ce que le Canada signifie pour nous. Pour les Cris et les Ojibway du Traité no. 9, 110 années de votre confédération ont signifié 110 années de désintégration. Pendant que vous fétiez, nous éprouvions des sentiments de colère, de frustration, de regret et de tolérance.

Nous ne pouvons plus admettre qu'il soit de plus en plus fait violence à notre Mère la Terre et à ses forces porteuses de vie. Nous avons nos enfants à sauver. Assurer que notre race continue d'exister est pour nous un mandat sacré que nous ont confié nos ancêtres.

Aujourd'hui, nos rapports avec vous doivent changer. Nous n'accepterons de votre part qu'une participation positive. Elle se fera à nos conditions ou pas du tout.

Pour assurer notre survie sur ces terres, nous affirmons que nos droits aborigènes de chasse et de pêche ne nous seront jamais enlevés. Nous ne reconnaissons pas les lois sur la chasse et la pêche qui ont érodé notre mode de vie. Nous encourageons notre peuple:

- (a) à chasser et pêcher en toute saison pour leur propre consommation en n'importe quelle partie du territoire visé par le Traité no 9;
- (b) à poser ses pièges en n'importe quelle partie du territoire visé par le Traité no 9;
- (c) à poser ses pièges sans qu'il y ait infraction aux règlements fiscaux.

Si nécessaire, nous encourageons notre peuple à remplir vos tribunaux, dans sa lutte pour nos droits aborigènes.

Nous défendrons notre droit à l'auto-détermination. Cependant, nous savons que celle-ci peut revêtir bien des formes différentes. Aussi, nous sommes disposés à établir les fondements législatifs du gouvernement local.

Notre avenir dépend de nos leaders de demain. Ces jeunes gens s'adaptent à de nouvelles formes de connaissance. Notre expérience renforcera leur engagement. Nous comptons sur vous, de votre côté, pour amener vos jeunes à comprendre notre mode de vie.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour vous dire qui nous sommes. Nous, les Nishnawbe-Aski avons des droits inaliénables. Ce sont:

- 1) Le droit de nous gouverner nous-mêmes;
- 2) Le droit d'obtenir compensation pour l'exploitation de nos richesses naturelles;
- 3) Le droit de recevoir compensation pour les atteintes à nos droits de chasse et de pêche;
- 4) Le droit de renégocier notre traité;
- 5) Le droit de négocier avec les gouvernements élus de votre société, par l'intermédiaire de représentants d'un niveau approprié;
- 6) Le droit de nous adresser aux institutions judiciaires, administratives et économiques de votre société dans nos démarches pour obtenir l'auto-détermination et l'autorité locale;
- 7) Le droit pour nos chefs élus de traiter sur un pied d'égalité avec les élus de votre société;
- 8) Le droit de nous adresser aux autres nations du monde pour qu'elles appuient la cause des nations Cri et Ojibway du Traité no 9;
- 9) Le droit de recourir à toute option nécessaire pour faire avancer la cause de notre peuple;
- 10) Le droit d'utiliser tout ce que le Créateur nous a donné pour aider toute l'humanité.

Les solutions de nos problèmes doivent être élaborées au sein de nos collectivités locales. Notre peuple doit avoir le droit de s'occuper de ces problèmes. Nous ne retrouverons notre indépendance qu'à travers une législation reconnaissant et appuyant notre forme de gouvernement local.

Notre existence en tant que Nation est sacrée et ne peut faire l'objet de négociations. Cependant, nous sommes prêts à négocier les modalités de cette existence. Pour qu'une Nation existe, elle doit avoir une législation qui accroît son autonomie et son autorité locale.

Nous allons maintenant nous occuper du fonctionnement de notre souveraineté. Notre objectif essentiel est d'aboutir à notre indépendance spirituelle, culturelle, sociale et économique.



TEMOIGNAGE

# Archie Cheecheo

de la nation Nishnawbe-Aski

## Pourquoi je suis ici

Je viens d'une région que l'on appelle "Baie James" et je parle deux dialectes: le Cree du Québec et le Cree de notre région. Nous avons notre langue à nous et c'est à travers cette langue que nous sommes ce que nous sommes.

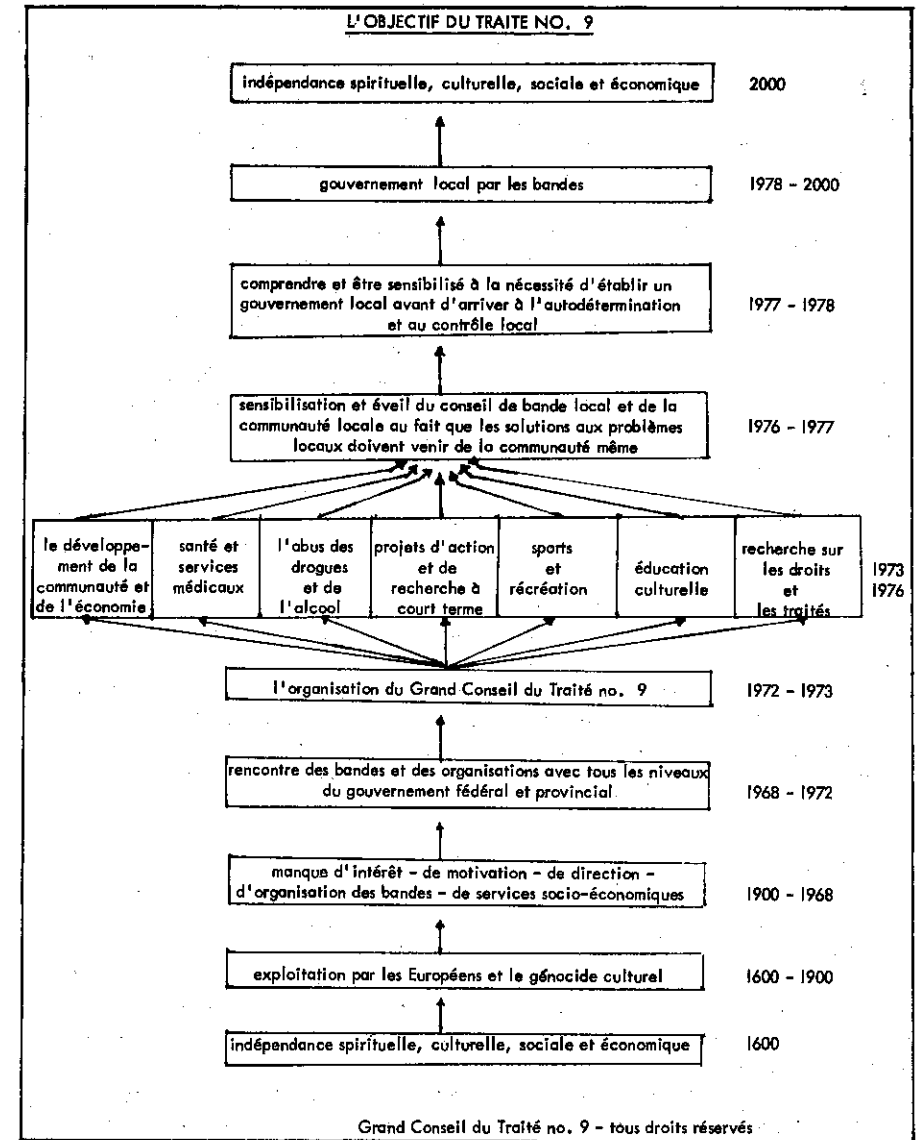
J'appartiens au "Nishnawbe-Aski", "la terre et le peuple". Je suis venu rencontrer les différentes nations qui se sont réunies ici. Je viens vous parler des différentes choses que nous essayons de faire chez nous pour aider notre peuple et nos générations futures, de même que nos grands-pères se sont efforcés de transmettre un héritage à notre génération, qui vit aujourd'hui dans la région du Traité no. 9.

## Déclaration d'indépendance

En juillet 1977, nous avons présenté

aux deux paliers de gouvernement, une déclaration d'indépendance (je pense que c'est ainsi qu'on peut l'appeler), expliquant que nous sommes une nation et que l'existence d'une nation ne peut se négocier. Ce que nous souhaitons cependant négocier avec eux, c'était la possibilité de mettre en oeuvre notre existence nationale en ayant notre propre forme de gouvernement, et aussi la façon dont nous voulons voir se développer nos collectivités, autrement que par le passé, où toute décision sur ce qui se faisait dans nos communautés, relevait toujours du Ministre des Affaires Indiennes.

Dans notre Déclaration, il était dit notamment, que le type d'existence nationale dont nous parlons est celle de "nation au sein d'une nation", que la Loi de l'Amérique du Nord Britannique (Section 91:24) nous reconnaît un statut distinct, que celui-ci nous est reconnu aussi dans la Proclamation royale de 1763



et que nous constituons effectivement un groupe distinct.

### Le tableau

En même temps que notre Déclaration, nous avons présenté un tableau montrant notre processus d'action. Avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, dans les années 1600, nous avions notre indépendance, spirituelle, culturelle, sociale et économique. Nous y retournons maintenant et c'est par ce processus que nous comptons y arriver d'ici à l'an 2000. C'est comme un grand cycle, un cercle. Nous y retournons, non pas encore matériellement, mais dans ce que nous croyons dans nos coeurs et dans les traditions que nous commençons à retrouver et à faire revivre, grâce à nos aînés.

A l'arrivée des Européens entre 1000 et 1900, nous avons connu l'exploitation européenne et le génocide culturel de notre peuple. En nous assimilant à un nouveau mode de vie, nous avons perdu beaucoup de nos attitudes traditionnelles de partage, d'unité avec la terre, etc. De 1900 à 1968, il y a eu la signature de traités, les Affaires Indiennes ont pris tout en main, nous avons commencé à manquer d'intérêt, de motivation, de leadership, la gestion économique et sociale a complètement échappé à la bande... Nous étions par terre et nous n'avions pas la force de retrouver notre fierté.

De 1968 à 1972, nous avons commencé à nous organiser, à tenir des réunions avec les gens de notre région. A cette époque, nous avons adhéré à une grande organisation: l'Union des Indiens de l'Ontario. Mais le chef de notre région ne parlait pas l'anglais et ne comprenait pas ce qui se passait aux

réunions. Et les autres chefs de groupes vivant plus au nord, étaient dans le même cas. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes séparés du Sud de l'Ontario pour former nos propres groupes. Toutes nos réunions se tiennent maintenant dans nos propres langues, le Cree et l'Ojibway.

En 1973, nous avons institué le Grand Conseil du Traité no. 9. Les chefs ont défini les principaux points du programme qu'ils souhaitaient mettre en oeuvre. Sur cette base, nous avons établi un plan d'action en trois points: 1) Raviver chez notre peuple la conscience et la fierté de son identité et développer le sens des responsabilités qu'il avait perdu; 2) Réveiller chez les chefs la conscience de leurs responsabilités et de l'importance de leur rôle dans la communauté, rôle qui avait été accaparé par les Affaires Indiennes. Quoi que les chefs et leurs conseils aient voulu faire, c'était le ministère des Affaires Indiennes qui prenait les décisions et qui avait le dernier mot sur n'importe quoi; 3) Changer les comportements. Ici, je vais donner un exemple. Quand nous avons créé notre association en 1973, la plupart de nos chefs et de ceux d'entre nous qui travaillaient à l'organisation, étaient ivres aux premières réunions. Nous n'arrivions pas à coordonner nos travaux. Il a fallu remédier à cet état de choses. Maintenant, nul ne vient aux réunions en état d'ébriété. Notre Président Andrew a décrété que désormais, toute personne qui serait ivre à une réunion devrait sortir, même s'il s'agissait d'un chef. Maintenant, nos aînés participent à nos travaux et nous font profiter de leur sagesse. Si quelqu'un s'égarait ou commence à trop critiquer sans rien apporter de concret, les vieux interviennent et l'on détermine exactement ce qui fait l'objet de la réunion. C'est un exemple de l'évolution déjà réalisée.

### Un gouvernement local basé sur la garde de la terre

Nous avons commencé à développer ce que nous appelons le gouvernement local. Quand nous avons parlé de retrouver, d'ici à l'an 2000, notre indépendance spirituelle, culturelle, sociale et économique en tant que peuple, certains n'ont pas bien compris notre déclaration. Ils ont pensé qu'il s'agissait de revendications territoriales. Mais ce n'était pas de cela qu'il s'agissait.

Le Traité no. 9 couvre une superficie de 210,000 m. carrés. En 1905-1906, la première partie du traité a été signée avec les Indiens qui vivaient au sud de la rivière Albany. En 1929-30, le gouvernement a signé l'adhésion à ce traité. Le gouvernement provincial était en jeu lui aussi, ayant gagné un procès contre le gouvernement fédéral au sujet de la propriété des ressources de l'Ontario. Pendant ce temps, nous restions à l'arrière plan, sachant parfaitement à qui appartiennent réellement les richesses du nord de l'Ontario.

En fait, nous ne possédons pas la terre, nous en sommes seulement les gardiens. C'est la conception qui s'est transmise dans notre peuple de génération en génération, et c'est sur cette base que nous avons fait notre déclaration, en disant quel peuple nous sommes et comment nous voulons recommencer à décider nous-mêmes la vie que nous entendons mener, à notre manière et à notre propre rythme.

### Notre mode de vie

Beaucoup de gens commencent maintenant à comprendre le sens de notre déclaration. Nous avons, depuis lors, fait

des représentations aux deux paliers du gouvernement. Il existe maintenant un groupe de négociation tripartite qui a entamé ses travaux.

En essayant de faire admettre aux deux paliers du gouvernement que nous sommes un peuple distinct et que nous voyons la vie dans une perspective différente, en accordant au spirituel priorité sur le culturel, le social et l'économique, l'un des points que nous avons soulignés est que, pour nous, tout ce qui appartient aux domaines culturel, social et économique tourne autour de l'aspect spirituel. Chez eux, c'est l'inverse: l'économique vient en première position, puis viennent le social et le culturel, et enfin le spirituel, chacun de ces aspects étant séparé des autres. Nous leur avons dit que c'était ainsi que nous comprenions leur système et que cela montrait bien que nous constituons des cultures différentes et que c'est un fait qu'il faut reconnaître.

Un autre point que nous avons soulevé portait sur ce qu'il advenait des 210,000 m. carrés de territoire. Les deux paliers du gouvernement avaient toutes sortes de projets en ce qui concerne la façon dont il convenait de mener le développement et les emplois qui seraient offerts. L'une des plus importantes questions que nous avons soulevées à l'époque concernait les projets de la compagnie Reed Paper, qui devaient faire disparaître la forêt sur 19,000 milles carrés de notre région du Traité no. 9 (soit une superficie équivalente à celle de la Nouvelle Ecosse). Nous avons expliqué que 45 communautés indiennes vivent dans cette région, dont 32 accessibles seulement par voie aérienne, à moins de vouloir faire deux semaines de canot. Ces gens vivent surtout de chasse, de pêche

et de trappage. La région n'est pas désertée et désolée comme le dit le gouvernement, ce sont des terres que notre peuple utilise activement.

Une autre de nos activités est le projet de recherches sur l'utilisation des terres, qui s'étend à toute la région du Traité no. 9. Nous avons un bureau à Toronto où tous les éléments recueillis sont portés sur une carte qui montre les activités de notre peuple sur les terres. Les routes parcourues en hiver pour se rendre aux terrains de chasse et de trappage, les voies de migration des animaux, où ils se rendent et où ils sont capturés par les trappeurs, les chemins empruntés pour se rendre aux lignes de trappage, le nombre de trappeurs dans une région déterminée, etc.

Nous avons un système de conservation des ressources très évolué, qui n'a jamais été écrit mais que les gens ont dans leur cœur et leur esprit. Sa connaissance se transmet verbalement, car il n'est pas possible d'emporter un bout de papier dans la brousse et de dire "voilà ce que j'ai appris aujourd'hui". Vous devez être là tout le temps et ce sont les animaux que vous prenez au piège qui vous enseignent. Voilà le genre de connaissances que possède notre peuple.

#### Le choc culturel chez les jeunes

Nous avons aussi reconnu qu'il y a chez nous bien des jeunes comme moi-même qui ont été confiés à un autre système d'éducation et qui n'ont pas été beaucoup sur les lignes de trappe avec leurs parents. Nous avons pris en considération cet aspect de la situation et nous avons pensé au mode de vie moderne et au développement économique qui existent effectivement dans nos

communautés comme par exemple les scieries. Nous avons ainsi dû reconnaître et admettre qu'il existe aussi certains éléments du monde contemporain dont il faut tenir compte dans notre développement et nous nous sommes tournés vers nos vieux pour qu'ils nous aident à jeter un pont entre ce que nous apprenons dans la société blanche et les enseignements de notre société indienne.

Cela a été très difficile pour les jeunes comme moi. J'ai trouvé très difficile de quitter la réserve pour poursuivre des études secondaires. Quand je suis arrivé en ville, nous étions habitués, mes amis et moi, à dormir à même le sol. Notre logeuse nous a dit, en nous désignant des lits superposés: "Voici ton lit.. voilà le tien"... Mais le lendemain matin nous dormions tous sur nos matelas posés à terre. Les gens n'ont pas compris, ils ont pensé que c'était le lit que nous n'aimions pas.. Mais en fait, nous avions l'habitude de dormir à la dure sur le sol.

#### La sagesse des vieux

Cela fut difficile aussi de nous réadapter à la réserve: plus de douches, plus de W.C. intérieurs. Pour nous, c'était un choc culturel dans les deux sens. Ce sont les vieux, les aînés, qui finalement nous ont aidés à retrouver notre place. Un jour, par exemple, j'ai dit à un chef "je ne sais vraiment pas grand chose de notre mode de vie, je ne sais comment survivre ni dans une culture ni dans l'autre. Que ferais-je? Et si je devais quitter le travail que je fais maintenant pour aller trapper dans la forêt? je ne m'y connais vraiment pas." Il m'a répondu "beaucoup de

gens se souviendront de ce que tu as fait pour eux dans le genre de travail qui est le tien maintenant. Si tu retournes dans la forêt ils seront là pour t'enseigner et t'aider à survivre, comme tu les aides aujourd'hui. J'ai commencé alors à me scruter, à chercher qui j'étais et où je me dirigeais. J'ai commencé à voir beaucoup de choses avec la sagesse des vieux. En effet, ils ont une sagesse et des connaissances qu'ils partagent avec les gens, aidant à créer l'unité que nous connaissons dans nos communautés. Ils apportent leur présence et leur force pour traiter les questions concrètes qui se posent à nous.

Voilà ce qui se passe chez nous. Notre organisation ne sera qu'un bras politique pour nous aider à traiter les principales questions. Mais on s'occupera de tout, au niveau du gouvernement régional, au niveau de la tribu et au niveau de la bande. Tel est l'objectif de notre programme de formation. Récemment, les Affaires Indiennes nous ont fourni une aide financière, mais sans nous apprendre comment gérer cet argent. Nos vieux nous ont mis en garde, de ne pas nous laisser égarer - car c'est ce que l'argent risque de faire, surtout s'il s'agit de sommes importantes. Un jour un chef d'une de nos communautés, qui parlait pas un mot d'anglais, a reçu un chèque de 3,000 dollars pour couvrir les frais d'administration de la réserve. Il a vu que c'était un chèque du gouvernement et a pensé que c'était un chèque du bien être, qu'on avait quelque chose à lui payer... Et il est allé s'acheter un ski-doo et un bateau. Il y a certaines choses que notre peuple ne comprend pas et qu'il est nécessaire de lui expliquer. Il faut aussi que nos jeunes apprennent leur langue: le Cree et

l'Ojibway. De plus en plus, nos écoles modifient les dates de l'année scolaire et libèrent les jeunes pour qu'ils aillent trapper avec leurs parents; car on commence à comprendre que les jeunes apprennent aussi quand ils vont chasser, pêcher, et trapper avec leur famille. Ce sont de premiers pas dans le sens de notre auto-détermination en tant que peuple.

#### "Squatters"

Une autre chose qui se passe, c'est que beaucoup de nos communautés sont des réserves. Beaucoup de gens ont quitté ces réserves pour aller vivre de façon autonome sur les terres. Beaucoup ont fait leur travail sans obtenir aucune subvention de l'Etat; les provinces ne reconnaissent pas ces communautés: elles appellent ces gens des "squatters" ... sur leurs propres terres.

Voilà ce dont il s'agit quand on parle d'Anishnawbe-Aski, et voilà ce dont je suis venu vous parler aujourd'hui.



# Monchanin

Revue internationale d'information et d'échange  
publiée par le CENTRE MONCHANIN

An International Information and Exchange Journal  
published by MONCHANIN CENTER

Directeur/Director	Robert VACHON
Rédaction/Associate Editors	Mary Anne STARK Anne LAISHLEY
Mise en page/Layout	Jacques LANGLAIS
Dactylographie/Typing	Michèle SMITH
Distribution/Circulation Manager	Anne LAISHLEY

Abonnement/Subscription: (4 nos l'an/4 issues a year)  
Canada: \$6.00 - le no: \$2.00 each  
A l'étranger/Outside Canada: \$7.00 - le no: \$2.25 each

\* Index Cumulatif/Cumulative Index 1968-1978 - le no: \$5.00 each

Ce cahier/This issue: \$2.50

Chèques payables au/cheques payable to CENTRE MONCHANIN  
4917 St-Urbain  
Montréal, Québec  
H2T 2W1 CANADA

At a time when "worlds" and "peoples of the world" are meeting, and when no civilization or religion or person, can claim to establish, by itself alone, the nature and ways of human growth, we believe that we are called increasingly to search together the way of total human experience in a kind of mutual fecundation and creative symbiosis.

## THE MONCHANIN JOURNAL

MONCHANIN is a bilingual (French and English) international quarterly, devoted to understanding life in the light of the different living cultures and religions of the world. It seeks to sensitize man to the deep values of the world's peoples, and to explore the frontiers of the cross-cultural issues that confront us all today. It is published by Centre Monchanin.

## THE MONCHANIN CENTRE

is a cross-cultural center with two fundamental aspects:

- one of apprenticeship a) of the living values of different cultures, religions, ideologies  
b) of cross-cultural understanding.
- one of a deeper research or quest, at the level of life, into these values, and through their mutual relation, into the possibility of developing a truly cross-cultural or global life-style in today's pluralistic world.

### Services

- a meeting place
- a library
- publications
- organised activities
- a resource persons team
- a consultation service
- training sessions in cross-cultural education, animation, development

### Activities

- friday cultural evenings
- total immersion seminars
- symposia
- cells of dialogue
- research teams
- other special activities

### Origin and status

- Born in 1963
- Incorporated in Quebec in 1968 as a non-profit organisation
- Not affiliated to any one religious, educational or governmental institution
- Languages in use: French and English
- Address: 4917 St. Urbain, Montreal P.Q. Canada H2T 2W1, Tel.: 288-7229